

LE LOGEMENT DANS L'INUIT NUNANGAT : **NOUS POUVONS FAIRE MIEUX !**



Rapport du Comité sénatorial permanent des
peuples autochtones

L'honorable Lillian Eva Dyck, présidente
L'honorable Dennis Glen Patterson, vice-président

Mars 2017



This document is available in English



Disponible sur l'internet Parlementaire
<https://sencanada.ca/en/committees/appa/42-1>



42^e législature – 1^{ère} session

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MEMBRES DU COMITÉ.....	1
ORDRE DE RENVOI	3
RÉSUMÉ.....	5
INTRODUCTION.....	7
CONTEXTE.....	9
A. Inuit Nunangat : population et gouvernance	9
B. Rôle du gouvernement fédéral en matière de logement dans l’Inuit Nunangat	11
C. Programmes fédéraux de financement des logements dans le Nord.....	12
D. Rôle des sociétés d’habitation.....	13
SITUATION DU LOGEMENT DANS L’INUIT NUNANGAT	14
A. Grave pénurie de logements	14
B. Logements de piètre qualité	15
C. Surpeuplement	16
D. Itinérance cachée	17
CONSÉQUENCES DE LA CRISE DU LOGEMENT	19
A. Maladies transmissibles	19
B. Moisissure.....	19
C. Santé mentale.....	20
D. Écarts de scolarisation	20
E. Violence physique et sexuelle	21

FACTEURS RESPONSABLES DE LA CRISE DU LOGEMENT	23
A. Historique.....	23
B. Croissance de la population	24
C. Coûts élevés de construction et d'entretien des maisons.....	26
1. Diminution du financement au titre des ententes de logement social	27
2. Utilisation des loyers pour compenser les coûts d'entretien.....	30
3. Coûts de construction élevés dans le Nord	30
MOYENS D'ATTÉNUER LA CRISE	33
A. Financement stable et prévisible.....	33
B. Mécanismes de financement	35
C. Droits pour les services à la navigation maritime.....	38
D. Continuum de logements	39
E. Politiques d'attribution des logements pour le personnel	41
F. Encourager l'accession à la propriété privée	45
1. Obstacles entravant l'accession à la propriété	45
2. Programmes favorisant l'accession à la propriété	47
G. Appuyer diverses options en matière de logement.....	50
H. Appuyer l'élaboration et le déploiement de nouvelles technologies	52
1. Élaboration de nouvelles technologies	53
2. Déploiement de nouvelles technologies	54
I. Élaborer des codes du bâtiment pour le Nord	55
J. Garantir l'accès à suffisamment d'information pour réduire le plus possible les répercussions du changement climatique	56
K. Développer les capacités locales	57
L. Inclure un volet nordique dans la Stratégie nationale du logement.....	58
M. Faire participer les Inuits à la planification et à la prise de décisions stratégiques	59
CONCLUSION	63
ANNEXE A : TÉMOINS	65

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable Lillian Eva Dyck, présidente
L'honorable Dennis Glen Patterson, vice-président

et

Les honorables sénateurs

Lynn Beyak
Gwen Boniface
Dan Christmas
Tobias Enverga
Sandra Lovelace Nicholas
Marilou McPhedran
Marie-Françoise Mégie
Victor Oh
Kim Pate
Nancy Greene Raine
Murray Sinclair
Scott Tannas
Charlie Watt

Membres d'office du comité

L'honorable Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare) et Claude Carignan, C.P. (ou Yonah Martin)

Autres sénateurs qui ont, à l'occasion, participé à l'étude

Les honorables sénateurs Ataullahjan, Lankin, C.P., Marshall, Martin, Meredith, Moore, Sibbeston, Tkachuk, et Wells

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Brittany Collier and Alexandre Lavoie, analystes

Direction des comités du Sénat

Mark Palmer, greffier du comité
Elda Donnelly, adjointe administrative

Direction des communications du Sénat

Marcy Galipeau, chef, Comités et activités de rayonnement
Geneviève Guindon, agente de communications, Comités

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 18 février 2016 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Dyck propose, appuyée par l'honorable sénateur Mercer,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les pratiques exemplaires et les problèmes constants du logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest, notamment :

- a) les technologies et les solutions novatrices pour la construction de logements dans le Nord;
- b) les possibilités de financement et les défis entourant les coûts associés à la construction, la gestion et l'entretien des logements;
- c) les activités et les programmes territoriaux fédéraux et à frais partagés concernant le logement dans le Nord;

Que le comité soumette son rapport final d'ici le 31 octobre 2016 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 12 décembre 2016 :

L'honorable sénatrice Dyck propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le mercredi 19 octobre 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des Peuples autochtones concernant son étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants du logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest soit prolongée du 31 décembre 2016 au 31 mars 2017.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

RÉSUMÉ

Dans l'ensemble de leurs territoires ancestraux, les Inuits font face à une grave crise du logement qui menace leur santé et leur sécurité. Cette pénurie de logements chronique est considérée comme l'une des urgences de santé publique les plus criantes au pays. En raison des logements surpeuplés et de qualité inférieure aux normes, et du manque d'options abordables et convenables en matière de logement, l'itinérance guette de nombreuses familles d'Inuits – une situation troublante dans un des climats les plus rigoureux de la planète.

Au Nunavik seulement, plus de la moitié des familles inuites habitent des logements surpeuplés. Dans maintes collectivités, jusqu'à 15 personnes, incluant de jeunes enfants s'entassent dans de petites unités délabrées de trois chambres à coucher. Ces conditions ont des effets profondément troublants, notamment sur les enfants. Le surpeuplement entraîne de hauts niveaux de violence et d'agressions et place les enfants dans des situations de vulnérabilité inacceptables.

La pénurie de logements convenables et abordables continue d'avoir de graves répercussions sur la santé publique dans l'ensemble des territoires inuits. Les cas de tuberculose, qui se font rares dans le Sud du Canada, sont 250 fois plus nombreux que chez les Canadiens non autochtones. Les familles inuites courent davantage le risque d'être aux prises avec des problèmes de santé mentale, incluant le stress et l'anxiété. Les logements surpeuplés et mal ventilés sont également responsables des hauts niveaux d'infections respiratoires, en particulier chez les enfants inuits, qui peuvent être atteints d'un trouble pulmonaire chronique à la suite d'une infection des voies respiratoires inférieures.

Des logements adéquats contribuent directement à l'amélioration des niveaux de scolarité, à des relations positives, à une bonne santé et à la prospérité. Les Inuits représentent la population la plus jeune du Canada de sorte qu'il est urgent de trouver et d'appliquer des solutions adaptées à leur culture. Le comité a clairement indiqué au comité que si nous voulons vraiment que les jeunes inuits puissent participer pleinement à la vie de leur communauté, il faut alors investir en priorité dans le logement.

À cette fin, la disponibilité de logements sociaux joue un rôle crucial, d'autant plus que de nombreux Inuits continueront à ne pas avoir les moyens d'accéder à la propriété privée. Compte tenu des pressions financières et démographiques qui pèsent sur le logement social, bien des gens estiment qu'une aide financière adéquate de la part du gouvernement fédéral est essentielle pour que les gouvernements territoriaux et inuits puissent répondre aux besoins grandissants en matière de logement dans leurs régions.

Cependant, on a constamment entendu dire que pour ce qui est des besoins courants, le financement fédéral ne permet ni de répondre à la demande actuelle ni à la demande projetée. En raison des coûts élevés de construction (trois fois supérieurs à ce qu'ils sont à Toronto), d'exploitation, d'entretien et de transport, l'aide financière du gouvernement fédéral ne permet la construction que de peu de maisons. Pire encore, dans les Territoires du Nord-Ouest, l'aide financière du gouvernement fédéral pour le logement social diminue peu à peu, de sorte qu'il est impossible de répondre aux besoins dans les collectivités.

Conscient de la nécessité d'une aide fédérale accrue, le comité recommande que le gouvernement fédéral élabore une stratégie de financement du logement dans l'Inuit Nunangat. Cette stratégie, croyons-nous, est nécessaire non seulement pour contrebalancer la baisse du financement au titre du logement social, mais aussi pour fournir du financement convenable, prévisible et stable afin que les sociétés d'habitation régionales puissent effectuer une planification adéquate des logements requis et répondre à la demande à long terme.

À longue échéance, les Inuits doivent pouvoir se prévaloir d'un éventail d'options en matière de logement, incluant la propriété privée, les coopératives d'habitation et les options de location-achat. À cause d'obstacles comme le manque de logements abordables des logements et l'absence d'un marché immobilier, ces options n'ont pu s'implanter dans l'Inuit Nunangat.

Au final, toute solution à la crise du logement exigera la participation directe des Inuits, qui subissent cette crise au quotidien. Les fonds ciblés du gouvernement fédéral pour le logement au Nunavik et au Nunatsiavut sont d'abord transférés à la province, puis aux organisations inuites. Comme celles-ci sont mieux placées pour déterminer les besoins et les priorités de leurs collectivités, le comité recommande que les fonds du gouvernement fédéral affectés au logement soient versés directement aux organisations autochtones.

Dans le présent rapport, nous avons défini des mesures à l'appui de solutions intégrées et communautaires qui tiennent encore mieux compte de la culture inuite et du climat de l'Inuit Nunangat. Ces mesures visent à établir de véritables partenariats avec les Inuits afin de les faire participer à la conception de logements convenables, à envisager de nouvelles technologies pour améliorer les logements et les rendre plus abordables, à examiner d'autres possibilités de financement qui favorisent l'accession à la propriété, et à faire le nécessaire pour abaisser les coûts d'exploitation et de construction, tout en favorisant le développement de compétences locales spécialisées.

Enfin, la pénurie chronique de logements conjuguée à la croissance de la population de jeunes nous oblige à intervenir maintenant, d'une part pour enrayer la vulnérabilité d'un trop grand nombre de familles inuites, laquelle résulte du manque de logements et, d'autre part, pour veiller à ce que les générations futures d'Inuits puissent réaliser leurs aspirations.

INTRODUCTION

Nous devons garder à l'esprit que les problèmes engendrés par des logements inadéquats auront sans doute des effets à long terme sur les jeunes de la génération actuelle, qui pourraient bien ne pas être en mesure de contribuer pleinement à l'avenir de leurs terres natales inuites et à l'avenir du Canada¹.

Depuis plus de 60 ans, à l'époque où ils ont commencé à s'établir de façon permanente, les Inuits vivent dans des logements inadéquats et peu sécuritaires. Des taux élevés de logements surpeuplés, de longues listes d'attente pour l'obtention d'un logement subventionné et de nombreuses maisons ayant besoin de réparations majeures, et ce, partout dans les terres natales des Inuits, représentent un des problèmes de santé publique les chroniques et les plus sérieux au Canada. La pénurie de logements adéquats continue d'avoir des conséquences importantes pour la santé et le bien-être des communautés inuites. Les niveaux inacceptables de maladies respiratoires, de maladies infectieuses et de violence familiale sont autant de facteurs que l'on peut directement lier aux piètres conditions de logement, et dont les répercussions négatives affecteront la capacité des enfants d'apprendre et de nouer des liens sociaux.

La situation du logement met en péril maintes communautés et familles inuites, l'itinérance dans un climat parmi les plus rudes de la planète guettant un grand nombre d'entre elles. S'attaquer au désespoir issu de ces problèmes est d'autant plus important si l'on considère que les Inuits, dont l'âge médian est de 23 ans, représentent la population la plus jeune du Canada. Si nous tenons vraiment à préserver le bien-être mental, spirituel et physique des futures générations d'Inuits, il importe que l'accès à des logements sûrs et adéquats soit une priorité partagée.

Le présent rapport s'inspire des travaux rigoureux accomplis par d'autres dans ce domaine afin de proposer des mesures pour traiter certains des facteurs qui contribuent à la crise du logement dans les communautés inuites, y compris les coûts des matériaux et les frais d'expédition élevés, le financement insuffisant, l'éloignement des collectivités, le besoin de main-d'œuvre spécialisée, l'infrastructure déficiente et le rude climat arctique.

Nos propositions s'inspirent des témoignages éclairants des personnes qui ont comparu devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, au cours de son étude sur le logement dans le Nord, réalisée entre février et juin 2016. Cette étude a porté en particulier sur les pratiques exemplaires et sur les défis constants concernant le logement dans les communautés des Premières Nations et les communautés inuites, notamment au Nunatsiavut, au Nunavik, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le comité reconnaît que les Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest font face à des défis semblables à ceux de leurs voisins inuits. C'est pourquoi, lorsqu'il y a lieu, les recommandations contenues dans le présent rapport s'appliquent autant aux deux groupes.

Dans le cadre de son étude, le comité a tenu 15 réunions à Ottawa au cours desquelles il a entendu plus de 50 témoins, soit des représentants de gouvernements et de collectivités inuits, de sociétés d'habitation dans le Nord et d'organisations autochtones œuvrant dans le Nord, ainsi que des

¹ Cathleen Knotsch et Dianne Kinnon, [*If Not Now...When? Addressing the Ongoing Inuit Housing Crisis in Canada*](#), Organisation nationale de la santé autochtone, 2011 [TRADUCTION].

chercheurs, des architectes et des représentants des jeunes. En avril 2016, il s'est rendu dans des collectivités du Nunavik et du Nunavut pour prendre connaissance sur place des défis à relever et des pratiques exemplaires concernant le logement dans le Nord. Les membres du comité souhaitent remercier les témoins qui leur ont ouvert leurs maisons et qui ont pris le temps de leur parler de leur quotidien et de leurs expériences.

La présente étude fait suite aux rapports précédents sur le logement des Premières Nations et sur l'infrastructure dans les réserves, qui ont été publiés en février et en juin 2015². Comme ces rapports ne traitaient pas directement de la situation des Premières Nations et des Inuits vivant dans le Nord du Canada, le comité a donc jugé que les défis propres aux régions nordiques, incluant certains facteurs dont les questions de compétence, la géographie et le climat, justifiaient une étude distincte.

Le présent rapport fait état des observations, des conclusions et des recommandations du comité qui, selon nous, pourraient constituer un point de départ pour solutionner les problèmes de logement auxquels font face les communautés de l'Inuit Nunangat et des Premières Nations dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans un premier temps, le rapport expose le contexte et la situation actuelle du logement dans le Nord, puis il propose des moyens possibles pour remédier à la situation.

² Sénat, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, [La situation du logement dans les Premières Nations : défis et réussites](#), Huitième rapport, 41^e législature, 2^e session, février 2015; Sénat, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, [Le logement et l'infrastructure dans les réserves : recommandations de changements](#), Douzième rapport, 41^e législature, 2^e session, juin 2015.

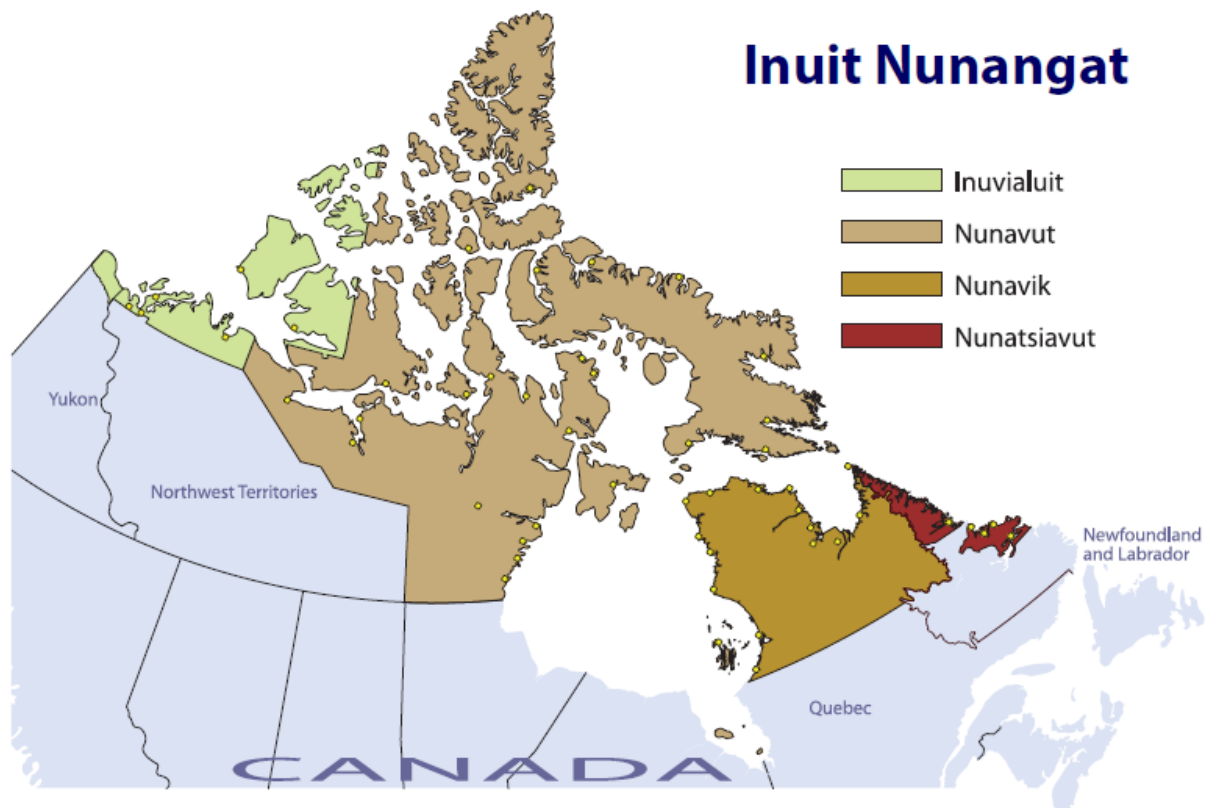
CONTEXTE

Avant d'aborder les difficultés de logement auxquelles font face les Inuits dans le Nord du Canada, il est utile d'indiquer les régions inuites du Canada (formant ensemble l'Inuit Nunangat), le rôle du gouvernement fédéral en matière de logement dans l'Inuit Nunangat et les rôles des offices d'habitation dans chacune des régions.

A. Inuit Nunangat : population et gouvernance

L'Inuit Nunangat, qui signifie « là où vivent les Inuits », regroupe quatre régions : l'Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (Nord du Québec) et le Nunatsiavut (Labrador). Comme le montre la figure 1, l'Inuit Nunangat couvre un vaste territoire qui s'étend sur environ 2,7 millions de kilomètres carrés.

Figure 1 – Carte de l'Inuit Nunangat



Source : Inuit Tapiriit Kanatami, [Cartes de l'Inuit Nunangat \(régions inuites du Canada\)](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Environ 44 995 Autochtones, dont la majorité est inuite, habitent la région de l'Inuit Nunangat. Le tableau 1 indique la population dans chacune des régions, répartie par groupe autochtone. Cette population est dispersée aux quatre coins de l'Inuit Nunangat, qui regroupe 53 communautés, dont bon nombre comptent moins de 500 résidents.

Tableau 1 – Population autochtone du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et de la Région désignée des Inuvialuit en 2011

Région	Inuits	Premières Nations	Métis	Population autochtone par rapport à la population totale
Nunavut	27 070	130	130	86 %
Nunavik	10 755	55	50	90 %
Nunatsiavut	2 330	10	20	90 %
Région désignée des Inuvialuit	3 310	890	185	77 %
TOTAL	43 455	1 175	385	86 %

Sources : Statistique Canada, [Feuillelet d'information de l'Inuit Nunangat](#), Feuilletlets d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuillelet d'information du Nunavut](#), Feuilletlets d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuillelet d'information du Nunavik](#), Feuilletlets d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuillelet d'information du Nunatsiavut](#), Feuilletlets d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuillelet d'information de la région inuvialuite](#), Feuilletlets d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016.

La gouvernance de chacune des quatre régions varie en fonction des ententes sur les revendications territoriales globales qui ont été signées. En 1993, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a été signé, prévoyant, entre autres, des terres, une indemnisation, ainsi que des droits de chasse et de pêche pour les bénéficiaires inuits. Le territoire du Nunavut a été créé en 1999, et le gouvernement du Nunavut a été établi en tant qu'administration publique.

La région administrative du Nunavik a été créée en 1975 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). La CBJNQ comporte des dispositions relatives au logement. Il est indiqué à l'article 29.040 que les programmes de logement existants devraient être maintenus jusqu'à ce que soit mis sur pied « un système unifié comprenant le transfert aux municipalités de la gestion des priorités et du logement³ ». Par ailleurs, cette convention prévoyait la dévolution de certains secteurs de responsabilité, dont l'éducation et la santé, aux Inuits du Nunavik et a mené à la création d'organismes comme la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Après la signature de la CBJNQ, l'Administration régionale Kativik a été créée en 1978 en vertu d'une loi provinciale. Considérée comme une municipalité aux termes de cette loi, l'Administration régionale Kativik est responsable de questions locales, par exemple de l'administration régionale et du développement de l'infrastructure municipale⁴.

Le gouvernement du Nunatsiavut a été créé en 2005 en tant que gouvernement régional inuit autonome en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. Aux termes de cet

³ Affaires autochtones et du Nord du Canada, [Convention de la Baie-James et du Nord québécois](#), 1975, article 29.0.40

⁴ Gouvernement du Québec, [Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik](#), 1978.

accord, le gouvernement du Nunatsiavut a compétence sur des questions comme la santé, l'éducation et le logement. Au moyen d'un accord de financement budgétaire négocié, le gouvernement fédéral fournit des fonds au gouvernement du Nunatsiavut pour la prestation de divers programmes et services⁵.

La Région désignée des Inuvialuit (RDI), située dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région de North Slope au Yukon, a été établie par la Convention définitive des Inuvialuit en 1984⁶. Elle ne comporte pas de dispositions concernant l'autonomie gouvernementale bien que les négociations à cet égard sont en cours⁷. D'ici là, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assume la responsabilité des programmes et des services sociaux, incluant le logement.

Comme nous l'avons mentionné, la compétence en matière de logement dans les quatre régions inuites est complexe étant donné que, dans la plupart des cas, plusieurs paliers de gouvernement interviennent. Les arrangements sont exposés dans les lignes qui suivent et définissent le contexte pour le reste du rapport.

B. Rôle du gouvernement fédéral en matière de logement dans l'Inuit Nunangat

Le gouvernement fédéral joue un rôle au chapitre du logement pour les Inuits depuis les années 1950, quand il a commencé à offrir des programmes de bien-être social (incluant les soins de santé, l'éducation et le logement) dans les communautés inuites. Pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes, le gouvernement encourageait les Inuits à s'établir en permanence au sein de communautés sédentaires en leur offrant des logements⁸. En effet, des logements ont été construits et mis à la disposition des Inuits dans les collectivités nordiques dans le cadre de plusieurs programmes, dont l'Eskimo Housing Loan Program⁹, qui avait été inauguré en 1959¹⁰. Dans le cadre de ce programme et d'autres qui ont suivi, les Inuits ont été de plus en plus nombreux à s'établir au sein de communautés permanentes au fil des décennies subséquentes¹¹.

À la suite de cet engagement initial, le gouvernement fédéral a joué un rôle direct de plus en plus limité au chapitre du logement pour les Inuits. À partir des années 1970, il a commencé à transférer la responsabilité à cet égard aux provinces et aux territoires concernés. En 1974, les Territoires du Nord-Ouest se sont vu confier la responsabilité de la gestion du programme de logements publics, qui

⁵ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Gouvernement du Nunatsiavut – Accord de financement budgétaire](#), partie 2.

⁶ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Note d'information générale sur les politiques relatives à l'autonomie gouvernementale et aux revendications territoriales globales du Canada et sur l'état actuel des négociations](#).

⁷ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Convention définitive des Inuvialuit](#).

⁸ Sarah Bonesteel, [Les relations du Canada avec les Inuits : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes](#), AANC, juin 2006.

⁹ L'Eskimo Housing Loan Program, créé en 1959, était un programme de logement avec option d'achat grâce auquel les Inuits pouvaient devenir propriétaires. Un deuxième programme appelé Eskimo Rental Housing Program a été mis en œuvre dans les années 1960 pour corriger les lacunes du programme précédent.

¹⁰ Sarah Bonesteel, [Les relations du Canada avec les Inuits : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes](#), AANC, juin 2006.

¹¹ Sarah Bonesteel, [Les relations du Canada avec les Inuits : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes](#), AANC, juin 2006..

relevait jusque-là d'Affaires indiennes et du Nord canadien¹². En 1981, après l'entrée en vigueur de la CBJNQ, le gouvernement fédéral a transféré au gouvernement du Québec la propriété et la gestion de tous les logements sociaux se trouvant au Nunavik¹³.

Dans chacune des régions de l'Inuit Nunangat, le gouvernement fédéral a confié ses responsabilités pour le logement des Inuits aux autres paliers de gouvernement. En 2005, par exemple, le gouvernement du Nunatsiavut a obtenu la haute main sur le logement en vertu de son entente sur les revendications territoriales globales.

De nos jours, le gouvernement fédéral se limite essentiellement à fournir du financement pour le logement des Inuits¹⁴.

C. Programmes fédéraux de financement des logements dans le Nord

Le gouvernement fédéral offre aux gouvernements provinciaux et territoriaux une aide pour le logement dans l'Inuit Nunangat dans le cadre de deux programmes administrés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) : les ententes de logement social et l'initiative Investissement dans le logement abordable (IDLA).

L'IDLA prévoit des fonds pour différentes activités : construction neuve, rénovation, aide pour l'accession à la propriété, suppléments au loyer, allocation-logement, modifications pour l'accessibilité et hébergement de victimes de violence conjugale. Aux termes d'ententes avec la SCHL, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral. Ils sont responsables de la conception, de l'exécution et de l'administration de programmes de logement abordable qui répondent aux besoins dans leurs sphères de compétence¹⁵.

Ces ententes bilatérales conclues au titre de l'IDLA ne précisent pas le montant que doivent verser les gouvernements provinciaux et territoriaux à chaque région de l'Inuit Nunangat. Néanmoins, en 2016, le budget fédéral prévoyait 177 millions de dollars sur deux ans au titre de l'IDLA pour le logement dans les collectivités nordiques et inuites, incluant 8 millions de dollars pour le Yukon, 12 millions de dollars pour les Territoires du Nord-Ouest, 76,7 millions de dollars pour le Nunavut, 50 millions de dollars pour le Nunavik, 15 millions de dollars pour le Nunatsiavut et 15 autres millions de dollars pour la Région désignée des Inuvialuit¹⁶.

De plus, par l'intermédiaire d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), le gouvernement fédéral fournit directement des fonds pour le logement au gouvernement du Nunatsiavut au moyen d'un accord de financement budgétaire négocié. Un accord semblable existe pour le Nunavik : depuis 2000, le

¹² Sarah Bonesteel, [Les relations du Canada avec les Inuits : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes](#), AANC, juin 2006..

¹³ Société d'habitation du Québec, [Le logement au Nunavik](#), novembre 2001.

¹⁴ Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, Affaires autochtones et du Nord Canada, *Délibérations, fascicule n° 3*, 8 mars 2016; Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations, fascicule n° 3*, 8 mars 2016.

¹⁵ SCHL, [Investissement dans le logement abordable \(IDLA\)](#).

¹⁶ Gouvernement du Canada, [Assurer la croissance de la classe moyenne](#), budget de 2016, 22 mars 2016.

gouvernement fédéral fournit des fonds pour la construction de logements à la Société Makivik conformément à ses obligations prévues dans la CBJNQ¹⁷.

D. Rôle des sociétés d'habitation

Dans l'Inuit Nunangat, les sociétés d'habitation provinciales et territoriales participent à l'exécution des programmes de logement. Au Nunavut, la Société d'habitation du Nunavut offre des programmes de logement, incluant le logement social, et des programmes d'aide pour l'accession à la propriété. Au Nunatsiavut, la Société d'habitation Terre-Neuve-et-Labrador possède 56 habitations dans la région et offre certains programmes, y compris des logements sociaux et des logements supervisés¹⁸.

Au niveau communautaire, les sociétés d'habitation locales offrent également des logements dans les quatre régions. Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, elles font partie des sociétés d'habitation territoriales. Au Nunavik et au Nunatsiavut, les sociétés d'habitation locales ne relèvent pas du gouvernement provincial. Par exemple, au Nunavik, l'Office municipal d'habitation Kativik offre des programmes de logement social et d'autres programmes aux membres de la collectivité. Au Nunatsiavut, l'Association régionale de logement Torngat fournit une aide par l'entremise de son programme de logement social.

Dans certaines collectivités, les sociétés d'habitation locales et provinciales existent simultanément et peuvent même avoir des politiques différentes. Au Nunatsiavut, l'Association régionale de logement Torngat et la Société d'habitation Terre-Neuve-et-Labrador fournissent toutes deux des logements sociaux. Chacune dispose de son propre barème de prix des loyers et d'un modèle de logement; l'Association régionale de logement Torngat offre des contrats de location-achat.

¹⁷ Société d'habitation du Québec, [Le logement au Nunavik](#), document d'information, 2014; [Entente concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik](#), préambule.

¹⁸ Société d'habitation Terre-Neuve-et-Labrador, [Rental Housing Portfolio](#), 31 mars 2016.

SITUATION DU LOGEMENT DANS L'INUIT NUNANGAT

La situation du logement dans l'Inuit Nunangat atteint les proportions d'une crise. La grave pénurie de logements conduit au surpeuplement des logements et à l'itinérance cachée. Le parc de logements laisse souvent à désirer et n'est pas conçu pour résister aux rudes conditions du Nord. Lors de ses visites dans les collectivités, le comité a pu observer l'ampleur de la crise. Des familles avec de jeunes enfants s'entassent dans des logements gravement endommagés, mais elles y demeurent faute d'endroit où aller. Dans les maisons surpeuplées, des membres de la famille, incluant de jeunes enfants, vivent dans une remise à l'extérieur à cause du manque d'espace. De telles conditions sont inacceptables dans notre pays.

A. Grave pénurie de logements

Pendant trois ans, aucun logement ne s'est construit dans la collectivité. La liste d'attente s'allonge sans cesse¹⁹.

La crise du logement se caractérise par une grave pénurie de logements adéquats dans les quatre régions inuites. Comme l'a fait observer Natan Obed, président d'Inuit Tapiriit Kanatami, cette pénurie n'est pas récente : elle existe depuis des décennies dans les communautés inuites. Au Nunavik seulement, 1 030 logements doivent être construits pour combler la pénurie de logements adéquats. Au Nunavut, les chiffres sont encore plus élevés²⁰. Terry Audla, président et chef de la direction de la Société d'habitation du Nunavut, évalue à 3 000 le nombre de logements nécessaires « pour réduire l'écart qui existe entre le Nunavut et le reste du Canada sur le plan du logement²¹ ». La pénurie de logements se traduit par d'interminables listes d'attente pour des logements subventionnés. Au Nunavut, quelque 3 700 personnes étaient inscrites sur une de ces listes en 2009-2010²². Au Nunatsiavut, en 2012, 196 familles avaient besoin d'un logement²³. Dans la Région désignée des Inuvialuit, 144 logements sont nécessaires pour réduire la liste d'attente²⁴.

¹⁹ Exposé présenté par Pauloosie Kasudluak, maire d'Inukjuak, au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 21 avril 2016 [TRADUCTION].

²⁰ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

²¹ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, fascicule n° 4, 23 mars 2016.

²² Gouvernement du Nunavut, *Sondage sur les besoins en matière de logement*, « [Table 16 – Public Housing Waiting List, Nunavut Regions and Communities, 2009-2010](#) ».

²³ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, fascicule n° 9, 14 juin 2016.

²⁴ Société régionale inuvialuite, *Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

B. Logements de piètre qualité

La pénurie de logements est exacerbée par la piètre qualité de nombreux logements, qui souvent sont construits à partir de matériaux dont la qualité laisse à désirer.

Selon Jeff Anderson, président et chef de la direction de la, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, la plupart des logements sociaux ont été construits il y a des dizaines d'années en fonction de normes du bâtiment moins rigoureuses, et ils n'ont pas été conçus pour résister aux conditions de l'Arctique²⁵. Au Nunavik, par exemple, un témoin a mentionné que les matériaux de construction, dont le bois, ne conviennent pas au climat nordique parce qu'ils sont sensibles aux variations de température extrêmes, ce qui provoque des fuites²⁶.

Par ailleurs, dans les plans de maison, il manque des éléments essentiels pour le climat nordique, dont les coupe-vent obligés pour prévenir l'accumulation de neige²⁷. Dans certaines maisons, l'isolation pose un sérieux problème, car les maisons sont froides en hiver et trop chaudes en été²⁸.



À cause de la grave pénurie de logements, une jeune famille d'Igloolik, au Nunavut, vit dans cet abri de bois mal construit.

²⁵ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

²⁶ Conseiller municipal d'Inukjuak, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016.

²⁷ Société d'habitation d'Igloolik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Igloolik, 19 avril 2016.

²⁸ Conseiller municipal d'Inukjuak, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016.

Les maisons ne sont pas conçues de manière sécuritaire. Bien des maisons n'ont qu'une seule porte. Comme les portes gèlent souvent l'hiver, on craint de ne pouvoir sortir de la maison en cas d'incendie ou de violence familiale²⁹.

La qualité est souvent sacrifiée au profit de la construction du plus grand nombre possible de logements sous l'effet des pressions grandissantes³⁰. Au dire des témoins, comme les contrats sont attribués aux plus bas soumissionnaires, les logements construits sont souvent de mauvaise qualité³¹. Selon un mémoire présenté par la Société régionale inuvialuite, cet héritage est manifeste dans la Région désignée des Inuvialuit, parsemée d'immeubles délabrés et abandonnés³².

C. Surpeuplement

Depuis 15 ans, le taux de surpeuplement des logements a augmenté de 50 %. La situation s'aggrave; elle ne s'améliore pas³³.

La pénurie entraîne un grave surpeuplement des logements. En fait, au cours sa visite dans les collectivités du Nunavut et du Nunavik, le comité a été consterné par l'ampleur du problème. Dans de petits logements de trois chambres à coucher s'entassaient 15 personnes, incluant de jeunes enfants. Dans ces logements, les membres de la famille ont très peu d'intimité et plusieurs doivent souvent se partager la même chambre. La majeure partie des espaces, y compris les entrées et les chaufferies, sont convertis en aires de repos. Il arrive parfois qu'il n'y ait pas suffisamment d'espace pour tout le monde et que des membres de la famille doivent vivre dans une remise dans la cour.

²⁹ Conseiller municipal d'Igloolik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Igloolik, 19 avril 2016.

³⁰ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

³¹ Conseiller municipal d'Inukjuak, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016.

³² Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

³³ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.



Des matelas tapissent le plancher de cette chambre à coucher d'une maison surpeuplée à Inukjuak, au Québec.

Les observations directes du comité sur la gravité du problème de surpeuplement sont corroborées par des statistiques. Le Nunavik a l'un des taux de surpeuplement les plus élevés au Canada; 53 % des familles du Nunavik vivaient dans des logements surpeuplés en 2015³⁴. Selon les estimations de la Société d'habitation du Nunavut, 38 % des personnes qui habitent un logement social³⁵ dans le territoire vivent dans la promiscuité, et ce taux atteint 72 % dans certaines collectivités³⁶.

D. Itinérance cachée

Vu les longues listes d'attente et le peu de logements disponibles, il a été dit au comité que des membres de la famille sont contraints d'aller vivre chez des amis et des proches, ce qui aggrave le problème de surpeuplement³⁷. Des représentants du ministère des Services à la famille du Nunavut, ainsi que des représentants des refuges pour hommes et pour femmes à Iqaluit, ont expliqué au comité que les résidents de la collectivité, disposant de peu d'options en matière d'hébergement, doivent faire

³⁴ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

³⁵ La Société d'habitation du Nunavut a indiqué que plus de la moitié de la population du Nunavut habite un logement social (Société d'habitation du Nunavut, *Nunavut is facing a severe housing crisis*, mémoire présenté au Comité sénatorial des peuples autochtones, 23 mars 2016).

³⁶ Société d'habitation du Nunavut, *Nunavut is facing a severe housing crisis*, mémoire présenté au Comité sénatorial des peuples autochtones, 23 mars 2016.

la « tournée des canapés », passant d'une maison à l'autre et dépendant de la générosité d'autrui. Il s'agit du phénomène en développement de l'itinérance cachée³⁸.

³⁷ Visite dans la collectivité, Igloolik, Nunavut, 19 avril 2016.

³⁸ Ministère des Services à la famille, gouvernement du Nunavut, [Angiragangittuliriniq: A Framework for Action for Nunavut's Absolute Homeless](#), 2015-2016. Il y a une différence entre l'itinérance cachée et l'itinérance absolue. Selon la définition qu'en donne le gouvernement du Nunavut, l'itinérance absolue englobe les personnes qui ne disposent d'aucun type de logement, incluant celles qui se trouvent dans des refuges d'urgence et celles qui « n'ont d'autre choix que de dormir dans des endroits qui ne sont pas permanents, par exemple dans des maisons abandonnées, des tentes et des remises, et même dehors. » [TRADUCTION].

CONSÉQUENCES DE LA CRISE DU LOGEMENT

[L]a réalité, c'est que nos enfants ne sont pas logés adéquatement. Ils dorment par quarts dans certaines maisons et n'ont aucun endroit pour faire leurs devoirs. Il est fréquent de voir des matelas recouvrir les planchers d'un grand nombre de nos maisons³⁹.

Le logement est étroitement lié aux nombreux problèmes sociaux dans les communautés autochtones (santé, éducation et violence familiale). La crise du logement a de graves conséquences sociales, qui se traduisent par des problèmes de santé physique et mentale, un écart de scolarisation, un risque de violence élevé et des difficultés pour les jeunes. Comme l'a expliqué Natan Obed, le logement est un déterminant non négligeable de la santé, du bien-être de la communauté et du développement économique, qui influe directement sur les résultats scolaires et qui peut accroître le risque de propagation de maladies contagieuses de même que les problèmes sociaux⁴⁰.

A. Maladies transmissibles

Le surpeuplement des logements favorise la propagation de maladies transmissibles qu'on retrouve rarement dans le Sud du Canada. Quand un membre de la famille vivant dans un logement surpeuplé tombe malade, la maladie a tôt fait de se répandre. Au Nunavik, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont affirmé que les cas de tuberculose évolutive sont en hausse dans plusieurs collectivités du Nunavik et de nouveaux cas ont récemment été diagnostiqués⁴¹. Selon Inuit Tapiriit Kanatami, le taux de tuberculose chez les Inuits en 2011 était environ 254 fois plus élevé que le taux enregistré pour les personnes non autochtones nées au Canada⁴².

B. Moisissure

Au cours de leur visite au Nunavut et au Nunavik, les membres du comité ont constaté, non sans inquiétude, la présence de moisissure dans un certain nombre de maisons. À cause du surpeuplement, les systèmes de ventilation étaient surchargés, entraînant l'excès d'humidité dans les maisons et le développement de moisissure.

Le comité a appris que la présence de moisissure dans les logements a des répercussions sur la santé des membres de la collectivité, lesquels ont des taux plus élevés d'infections des voies respiratoires⁴³. C'est ainsi que certains membres de la communauté, cherchant désespérément de l'air frais, ont tenté de régler eux-mêmes les problèmes de ventilation en perforant les murs.

³⁹ Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socioculturel, Nunavut Tunngavik Inc., *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

⁴⁰ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

⁴¹ Administration régionale Kativik et Société Makivik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Kuujuaq, 20 avril 2016.

⁴² Inuit Tapiriit Kanatami, [Inuit Specific Tuberculosis Strategy](#), mars 2013.

⁴³ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

C. Santé mentale

Dans ces régions, le surpeuplement occasionne des problèmes de santé mentale parmi les Inuits, notamment des taux de stress et de dépression élevés⁴⁴. Mylène Riva a identifié plusieurs facteurs ayant trait au logement qui finissent par avoir des répercussions sur la santé mentale et le bien-être : la structure de la maison et des problèmes connexes (par exemple le surpeuplement et la qualité de l'air), l'état de la collectivité où est située la maison (incluant l'accès à des lieux pour se divertir et à des aliments de bonne qualité) et les perceptions qu'ont les gens au sujet de leur environnement de vie⁴⁵. Par ailleurs, dans la stratégie nationale de prévention du suicide d'Inuit Tapiriit Kanatami, il est indiqué que les piètres logements sont au nombre des facteurs de détresse communautaire qui augmentent le risque de suicide chez les Inuits⁴⁶. Même si ses travaux en sont à l'étape préliminaire, Mylène Riva a indiqué qu'on n'a pas tardé à constater que, dans le cas des Inuits ne vivant pas dans des logements surpeuplés, les facteurs psychosociaux étaient meilleurs. Par exemple, ces Inuits estimaient avoir plus d'intimité et ils étaient plus satisfaits de leur maison⁴⁷.

D. Écarts de scolarisation

*La crise du logement contribue directement aux statistiques inquiétantes relatives à l'éducation*⁴⁸.

La pénurie de logements influe directement sur les résultats scolaires des jeunes de l'Inuit Nunangat, dont bon nombre ne peuvent réaliser leur plein potentiel. Dans les logements surpeuplés, les enfants et les jeunes ont peu de place pour étudier et faire leurs devoirs⁴⁹. Dans certains foyers, les enfants dorment à tour de rôle faute d'espace. Ces enfants et ces jeunes prennent du retard dans leurs études parce qu'ils ne dorment pas assez et ne peuvent faire leurs devoirs⁵⁰.

À ce propos, Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socioculturel, Nunavut Tunngavik Inc., a indiqué : « Il n'est pas surprenant que nos enfants présentent des taux de décrochage astronomiques : 74 % des enfants inuits quittent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme⁵¹. » Au Nunavik, les représentants du Conseil de la jeunesse de Qarjuit estimaient que la pénurie de logements

⁴⁴ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

⁴⁵ Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

⁴⁶ Inuit Tapiriit Kanatami, *National Inuit Suicide Prevention Strategy*, 2016.

⁴⁷ Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

⁴⁸ Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socioculturel, Nunavut Tunngavik Inc., *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

⁴⁹ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016, et Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

⁵⁰ Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socioculturel, Nunavut Tunngavik Inc., *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

⁵¹ Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socioculturel, Nunavut Tunngavik Inc., *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

n'est pas étrangère au fait que de nombreux jeunes ne terminent pas leurs études secondaires, et ce, dans une proportion qu'ils jugent alarmante (90 %) dans leur région⁵².

Parlant de son expérience personnelle, Adla Itorcheak, analyste de politiques de logement, Nunavut Tunngavik Inc., a souligné le lien étroit entre le niveau de scolarité supérieur et les logements non surpeuplés. M. Itorcheak a fait remarquer qu'ayant grandi dans un foyer non surpeuplé, il a pu avoir sa propre chambre et donc plus d'espace pour étudier, et finalement obtenir un diplôme universitaire. Il a expliqué que ses frères et sœurs et ses camarades de classe n'avaient pas leur chambre à eux et n'ont pas terminé leurs études secondaires⁵³.

E. Violence physique et sexuelle

Outre les piètres résultats en matière d'éducation, des témoins, dont Natan Obed et Olivia Ikey du Conseil de la jeunesse de Qarjuit, établissent un lien entre surpeuplement et risque accru de violence conjugale et sexuelle⁵⁴, souvent exacerbé par la pénurie de logements et par l'absence de services communautaires pour les victimes de violence. Celles-ci se retrouvent souvent coincées dans un cycle de violence dans leurs collectivités parce qu'elles n'ont nulle part où aller⁵⁵.

F. Conséquences pour les jeunes

Les jeunes ont tendance à abandonner leurs rêves professionnels face aux exigences du logement social. Ils commencent à avoir des enfants aussitôt que possible pour obtenir plus de points en vue d'obtenir ces logements⁵⁶.

La pénurie de logements influe particulièrement sur les jeunes, qui forment la majorité de la population dans l'Inuit Nunangat. Vu le nombre limité d'établissements d'enseignement postsecondaire dans l'Inuit Nunangat, beaucoup de jeunes décident d'aller poursuivre leurs études dans le Sud. Le comité a toutefois appris qu'aux termes de leurs études, ils ont de la difficulté à revenir dans leurs collectivités et

« Il m'a fallu sept ans pour obtenir une maison. J'ai fini mon secondaire à l'école des adultes, je n'avais pas d'enfants et un emploi bien rémunéré, alors on m'a dit : "Nous sommes désolés, nous ne pouvons pas vous donner une maison." Alors je leur ai répondu : "J'aurais vraiment dû quitter l'école et avoir un enfant." Vous commencez à repenser à vos choix dans la vie. Le logement a beaucoup d'influence sur les jeunes et sur leur motivation aux études et leur désir de réussir dans la vie. »

(Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, réunion du 11 mai 2016)

⁵² Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

⁵³ Adla Itorcheak, analyste de politiques de logement, Nunavut Tunngavik Inc., *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

⁵⁴ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

⁵⁵ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

⁵⁶ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016; Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

à y contribuer, à moins de retourner vivre chez leurs parents. Nombreux sont les jeunes du Nunatsiavut et du Nunavik qui décident de rester dans le Sud⁵⁷.

Cette situation est la conséquence directe de la pénurie de logements, car peu de possibilités de logement s'offrent aux jeunes dans leurs collectivités. Le comité a appris que les jeunes ont rarement accès aux logements sociaux, qui constituent la majeure partie des logements dans maintes régions de l'Inuit Nunangat. Au Nunavik, par exemple, les logements sociaux sont attribués en fonction d'un système de points fondé sur des facteurs comme le revenu, le nombre d'enfants, les problèmes de santé et le temps passé depuis l'inscription sur une liste d'attente. Les représentants du Conseil de la jeunesse de Qarjuit ont expliqué que ce système accorde plus de points aux familles et aux personnes à faible revenu. Or, comme les jeunes ont généralement un revenu supérieur et qu'ils n'ont pas d'enfant, il leur est difficile d'obtenir un logement social dans le cadre de ce système.

⁵⁷ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016; Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

FACTEURS RESPONSABLES DE LA CRISE DU LOGEMENT

Un certain nombre de facteurs ont contribué à la crise du logement dans l'Inuit Nunangat. Il y a entre autres l'historique des politiques de logement dans l'Inuit Nunangat, la croissance de la population et les coûts élevés de construction et d'entretien des maisons. Voici des précisions à ce sujet.

A. Historique

Il existe de nombreux témoignages d'Inuits qui se sont fait dire qu'ils auraient un logement gratuit et qu'on s'occuperait d'eux s'ils s'installaient dans une collectivité. Soit on leur fournissait un logement totalement inadéquat [...], soit ils devaient s'occuper eux-mêmes de leur logement. Ils devaient fouiller dans les dépotoirs⁵⁸.

Les premières politiques de logement fédérales se caractérisaient par une piètre planification, des ressources insuffisantes, une mise en œuvre déficiente et un manque de compréhension des réalités des Inuits et du Nord⁵⁹. Pour amener les Inuits à se fixer au sein de communautés permanentes, le gouvernement fédéral leur a promis des logements gratuits ou à faible loyer. Comme l'a fait observer Madeleine Redfern, mairesse de la ville d'Iqaluit :

Les fonctionnaires ont eu beaucoup de difficulté à expliquer les concepts du bien-être et du logement social, ce qui fait qu'au bout du compte, les Inuits se sont souvent fait dire que le gouvernement leur procurerait des logements gratuits, des logements pour personnes à faible revenu, des logements à loyers modiques à perpétuité, ce qui était une façon de les encourager à déménager dans des établissements permanents⁶⁰. L'honorable George Qulaut, Président de l'Assemblée législative du Nunavut, a également exposé les promesses faites par le gouvernement fédéral aux Inuits :

Je me rappelle les propos d'un représentant du gouvernement fédéral : « Nous apportons des maisons. Vous ne paierez jamais plus de deux dollars par mois. Nous apporterons l'instruction. Si vous n'acceptez pas, vous ne toucherez pas d'allocation familiale⁶¹.

À leur arrivée dans les établissements, les Inuits ont découvert qu'il n'y avait pas suffisamment de logements construits pour eux. De plus, les logements étaient de mauvaise qualité et avaient été construits avec des matériaux qui n'étaient pas adaptés au climat nordique⁶². Au dire de M. Obed, président d'Inuit Tapiriit Kanatami, le logement construit aux termes de ces politiques est « une boîte carrée sans électricité et sans eau courante faite de quatre murs de bois à peine isolés⁶³ ». Malgré ces conditions, un témoin a expliqué que de nombreux Inuits étaient contraints de rester dans les

⁵⁸ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016

⁵⁹ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

⁶⁰ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

⁶¹ L'honorable George Qulaut, Président de l'Assemblée législative du Nunavut, présentation au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Igloolik, 19 avril 2016.

⁶² Sarah Bonesteel, [Les relations du Canada avec les Inuits : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes](#), AANC, juin 2006

⁶³ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016

établissements⁶⁴. Par suite du massacre des chiens de traîneau, bien des Inuits n'avaient plus de moyens pour se déplacer sur le territoire pour y chasser⁶⁵. Comme il l'est indiqué dans le rapport final de la Qikiqtani Truth Commission qui relate l'histoire de plusieurs communautés du Nunavut, privés de leurs chiens de traîneau ou de motoneiges, les Inuits « avaient l'impression que la vie dans les établissements était une forme d'emprisonnement⁶⁶ ».

Parallèlement, la société inuite évoluait rapidement en raison des pensionnats et de l'emprise limitée qu'avaient les Inuits sur la gestion de leurs communautés. M. Obed a fait remarquer que ces événements, ainsi que les programmes de logement, ont entraîné « une série de problèmes socioéconomiques qui ont mené aux écarts qui s'observent encore de nos jours⁶⁷ ». Selon lui, à mesure que les Inuits se fixent dans des collectivités permanentes, le taux de suicide « monte en flèche au sein de la première génération d'enfants dont les parents ont vécu tant de difficultés, ont été arrachés à leurs terres et ont été établis dans des collectivités fortement surpeuplées où les débouchés économiques étaient pratiquement nuls⁶⁸ ».

Comme l'a expliqué la mairesse Redfern, les premières politiques de logement marquent le début des difficultés pour les Inuits :

[I]l n'est pas surprenant, étant donné ce mauvais départ au chapitre du logement, que nous nous retrouvons plus de 50 ans plus tard à avoir le plus souvent aggravé le problème en reprenant la même approche⁶⁹.

B. Croissance de la population

Comme notre population s'accroît rapidement, la situation du logement empire d'une année à l'autre⁷⁰.

Une population jeune qui croît rapidement dans l'Inuit Nunangat fait peser d'énormes pressions sur le parc de logements déjà limité.

De 2006 à 2011, alors que la population inuite connaissait une croissance de 10 %⁷¹ la population canadienne, elle, augmentait de 5,9 %⁷². Par ailleurs, la population autochtone (incluant les Inuits) est beaucoup plus jeune que le reste de la population canadienne. En 2011, l'âge médian de la population inuite dans l'Inuit Nunangat était de 21,7 ans, dont 56 % étaient âgés de moins de 25 ans. Par

⁶⁴ Présentation au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Igloolik, 19 avril 2016.

⁶⁵ [Qikiqtani Truth Commission, Thematic Report and Special Studies 1950-1975, QTC Final Report: Achieving Saimaqatiqiniq](#), Qikiqtani Inuit Association, 2013, page 30.

⁶⁶ [Qikiqtani Truth Commission, Thematic Report and Special Studies 1950-1975, QTC Final Report: Achieving Saimaqatiqiniq](#), Qikiqtani Inuit Association, 2013, page 30. [TRADUCTION].

⁶⁷ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

⁶⁸ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

⁶⁹ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

⁷⁰ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

⁷¹ Statistique Canada, [Les Inuits : Feuille d'information de l'Inuit Nunangat](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016.

⁷² Statistique Canada, [La population canadienne en 2011 : effectifs et croissance démographique](#), février 2012.

comparaison, l'âge médian de la population canadienne totale était de 40,6 ans, dont 36,2 % étaient âgés de moins de 25 ans⁷³.

Le tableau 2 fournit de l'information sur la croissance et sur l'âge de la population dans chacune des régions de l'Inuit Nunangat en 2011.

Tableau 2 – Population inuite au Nunavut, au Nunavik, au Nunatsiavut et dans la Région désignée des Inuvialuit en 2011

Région	Population inuite	Croissance de la population inuite entre 2006 et 2011	Âge médian	Population inuite de moins de 25 ans	Population inuite de moins de 14 ans
Nunavut	27 070	10 %	21,2	59 %	37 %
Nunavik	10 755	23 %	20,6	58 %	37 %
Nunatsiavut	2 330	8 %	28,7	44 %	25 %
Région désignée des Inuvialuit	3 310	6 %	26,2	48 %	28 %
TOTAL	43 455	10 %	21,7	56 %	34 %

Sources : Statistique Canada, [Feuille d'information de l'Inuit Nunangat](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuille d'information du Nunavut](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuille d'information du Nunavik](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuille d'information du Nunatsiavut](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016; Statistique Canada, [Feuille d'information de la région inuvialuite](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016. Statistique Canada, [Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits](#).

Comme l'a décrit un témoin, la crise du logement s'accroît avec la croissance de la population, le nombre de maisons nécessaires pour enrayer la pénurie augmentant au fur et à mesure que la croissance dépasse la disponibilité⁷⁴. Des représentants de la SCHL l'ont confirmé et ont indiqué que la Société avait toujours de plus en plus de mal à répondre aux besoins grandissants en logement dans les collectivités nordiques⁷⁵.

La croissance de la population pose un véritable défi pour les sociétés d'habitation dans l'Inuit Nunangat. Selon Christopher Duschenes, directeur des Politiques autochtones et du Nord au Conference Board du Canada, la croissance démographique rapide dans la région « l'a emporté sur la capacité de bâtir des logements⁷⁶ ». Par exemple, la Société d'habitation du Nunavut estime que la croissance de la population dans le territoire nécessitera de 90 à 100 nouveaux logements sociaux chaque année⁷⁷. Cela s'ajoute aux 3 000 logements supplémentaires dont le territoire a besoin pour combler la pénurie actuelle⁷⁸.

⁷³ Statistique Canada, [Profil du recensement](#).

⁷⁴ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

⁷⁵ Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

⁷⁶ Christopher Duschenes, directeur, Politiques autochtones et du Nord, Conference Board du Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

⁷⁷ Société d'habitation du Nunavut, [Igluliugatiqilaugta: Let's Build a Home Together](#), stratégie globale à long terme pour le logement et la lutte contre l'itinérance du gouvernement du Nunavut, janvier 2013.

⁷⁸ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

Comme l'a fait observer Pauktuutit, organisme national représentant les femmes inuites, les taux de natalité élevés dans les territoires inuits signifient que plus de 50 % de la population inuite a actuellement moins de 25 ans⁷⁹. Cela a des conséquences non négligeables pour les programmes et la santé, en particulier pour les jeunes femmes inuites et leurs enfants. Pour certains témoins, les initiatives en matière de santé sexuelle et de planification familiale, dans le contexte des valeurs inuites, constituent une priorité⁸⁰. Dans la perspective du logement, vu le pourcentage élevé de familles monoparentales et de jeunes inuits, il est nécessaire de mettre en place divers types de logements sociaux et abordables, notamment pour la santé et la sécurité des jeunes familles.

C. Coûts élevés de construction et d'entretien des maisons

[L]e parc de logements sociaux [...] n'a pas augmenté, à quelques changements près, au cours des 15 dernières années. C'est à cause du coût très élevé de ces logements⁸¹.

Les coûts élevés d'exploitation et d'entretien des maisons dans le Nord sont l'un des facteurs à l'origine de la crise du logement dans l'Inuit Nunangat. Les sociétés d'habitation, qui doivent assumer ce fardeau financier, se démènent pour faire construire ces logements dont le Nord a tant besoin.



Les coûts de construction et d'entretien des maisons dans des endroits tels que Kuujuaq, au Québec, comme l'illustre la photo ci-dessus, sont beaucoup plus élevés que dans le Sud du Canada.

⁷⁹ Pauktuutit Inuit Women of Canada, [Health](#).

⁸⁰ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

⁸¹ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

Certains de ces coûts sont liés au chauffage, à l'électricité, aux services publics (distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées et des ordures), aux taxes foncières ainsi qu'à l'entretien et aux réparations. Selon la SCHL, le coût annuel moyen de ces services pour une résidence serait de l'ordre de 18 900 \$ par année dans les Territoires du Nord-Ouest et de 25 000 \$ par année au Nunavut⁸². Au Nunatsiavut, selon William Lucy, coordonnateur de programme à l'Association régionale de logement Torngat, le coût annuel de ces services pour une résidence serait d'environ 24 000 \$⁸³. Au Nunavik, la SHQ rapporte que les coûts des services publics seulement (à l'exclusion de l'électricité) se situaient approximativement à 12 000 \$ par année pour un logement de trois ou de quatre chambres à coucher⁸⁴.

À cause des coûts d'exploitation et d'entretien élevés, certaines sociétés d'habitation dans le Nord ont du mal à construire d'autres logements. Comme l'a expliqué la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, la hausse des coûts empêche les Territoires du Nord-Ouest d'augmenter le nombre de logements sociaux depuis 15 ans⁸⁵. Avec la construction d'autres maisons, les coûts d'exploitation et d'entretien ne font qu'augmenter⁸⁶. La Société d'habitation du Nunavut a expliqué au comité que si elle parvenait, d'ici 2037, à combler le déficit de logements dans le territoire par l'ajout de 3 000 logements, elle devrait au moins doubler son budget d'exploitation⁸⁷.

1. Diminution du financement au titre des ententes de logement social

À l'échéance de l'entente, du moins c'était ainsi qu'on l'envisageait alors, je crois, le principe est que « la dette est réglée, et le loyer permettra d'absorber les coûts d'exploitation ». C'est peut-être le cas le long de l'étroite bande de terre qui longe la frontière sud, mais ça ne marche pas dans le Nord. Le coût d'exploitation de ces logements est trop élevé, tout comme les programmes offerts dans ces régions isolées⁸⁸.

Malgré les coûts élevés d'exploitation et d'entretien, les transferts de fonds fédéraux prévus dans le cadre des ententes de logement social sont en baisse.

À la fin des années 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont négocié des ententes de logement social prévoyant le transfert, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, de l'administration et de la gestion des programmes de logement social hors réserve qui étaient auparavant offerts par la SCHL. En contrepartie, le gouvernement fédéral accepterait de continuer de verser aux fournisseurs de logements sociaux une subvention annuelle couvrant les frais d'exploitation et les prêts hypothécaires

⁸² Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

⁸³ William Lucy, coordonnateur de programme, Association régionale de logement Torngat, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

⁸⁴ Société d'habitation du Québec, [Le logement au Nunavik](#), document d'information, 2014.

⁸⁵ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

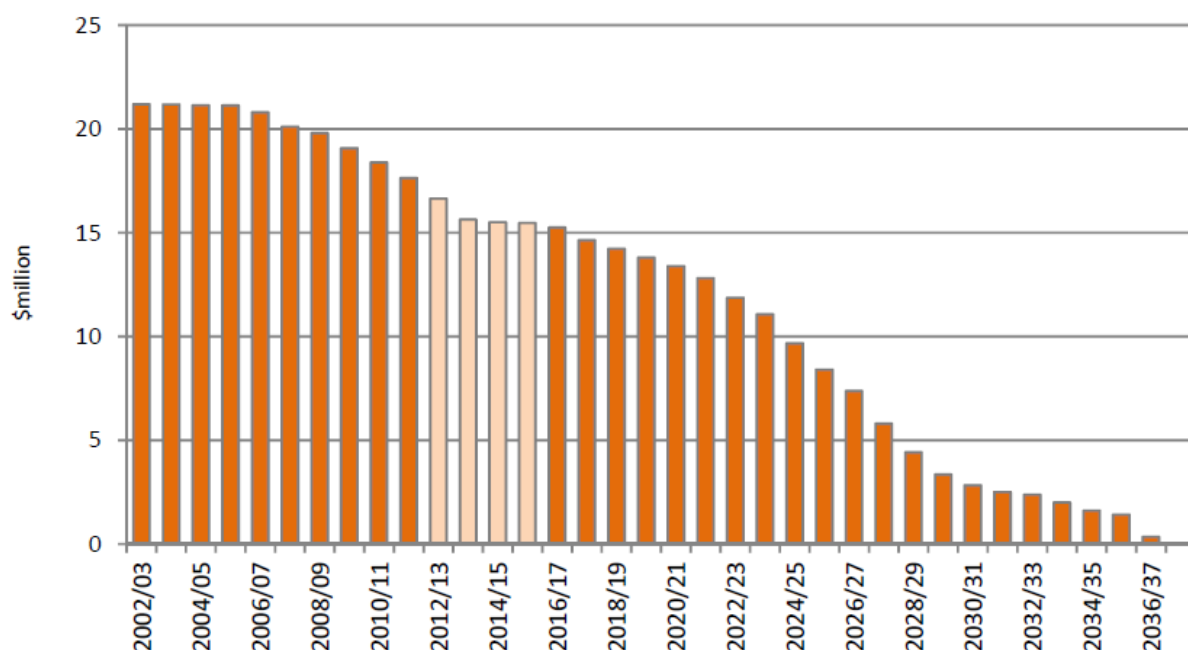
⁸⁶ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

⁸⁷ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

⁸⁸ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

de divers projets de logements sociaux que finançait la SCHL aux termes d'ententes d'exploitation à long terme⁸⁹. Comme ces ententes expirent généralement au terme d'une période de 25 à 50 ans, on s'attend à ce que les hypothèques liées à ces projets de logement social soient entièrement payées et à ce que prennent fin les subventions fédérales⁹⁰. Les logements appartiennent dès lors au fournisseur ayant signé l'entente avec la SCHL. Comme le montre la figure 2, les fonds accordés aux territoires conformément à ces ententes sont censés diminuer progressivement pour disparaître complètement à la date d'expiration des ententes en 2037 et en 2038.

Figure 2 – Baisse du financement prévu par la SCHL pour l'exploitation des logements sociaux dans les Territoires du Nord-Ouest, de l'exercice financier 2002-2003 à l'exercice financier 2037-2038



Source : Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, [Northwest Territories Housing Corporation: 2015-16 Business Plan](#), page 5.

Ces deux territoires reçoivent déjà moins de fonds. La Société d'habitation du Nunavut a indiqué que dès 2016-2017, les fonds accordés par le gouvernement fédéral pour le logement social avaient déjà diminué de 10,56 millions de dollars depuis la signature de l'entente avec la SCHL (voir la figure 3)⁹¹.

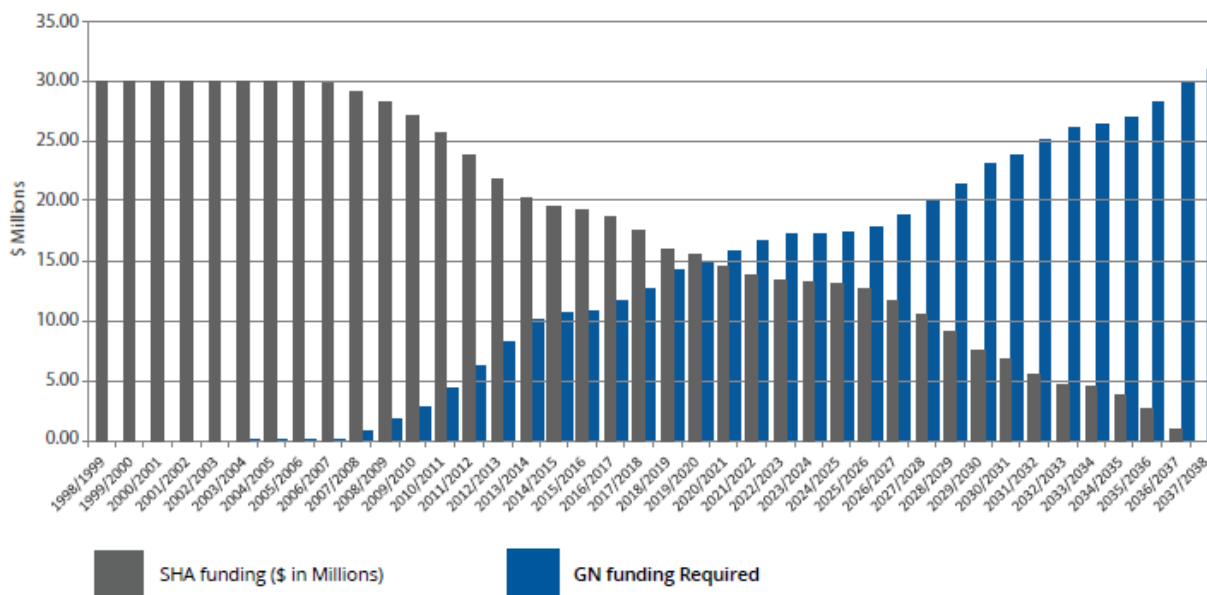
⁸⁹ Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL], « [L'évolution du logement social au Canada](#) », chapitre 9 de *L'observateur du logement au Canada 2011*, 2011, p. 139. Voir également Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Dépenses fédérales en matière de logement](#).

⁹⁰ SCHL, [Résumé du Plan d'entreprise 2016-2020](#), 2015, p. 9.

⁹¹ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la situation est semblable : la société d'habitation a indiqué qu'elle reçoit déjà 13 millions de dollars de moins annuellement pour le logement social par rapport à ce qu'elle recevait au moment de la signature de son entente⁹².

Figure 3 – Baisse du financement prévu dans les ententes de logement social au Nunavut, de l'exercice financier 1998-1999 à l'exercice financier 2037-2038



Source : Société d'habitation du Nunavut, mémoire présenté au comité au cours de la réunion du 23 mars 2016.

Des témoins ont dit au comité qu'avec la baisse du financement, les sociétés d'habitation dans le Nord ont beaucoup de mal à assumer les coûts d'exploitation et d'entretien. À l'expiration des ententes, les fournisseurs de logement assument seuls les coûts d'exploitation et d'entretien des logements sociaux. Cependant, les territoires disposent de peu d'options pour assumer ces coûts qui ne cessent d'augmenter. Par l'entremise de l'IDLA, la SCHL offre des allocations annuelles pour le logement social aux gouvernements territoriaux, lesquels sont censés investir les mêmes montants, mais les coûts d'exploitation et d'entretien ne sont pas des coûts admissibles au financement⁹³. Face au manque d'options, les gouvernements territoriaux doivent assumer les coûts à même leurs budgets. Jeff Anderson, président et chef de la direction de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, a signalé que cette situation pourrait obliger les sociétés d'habitation à réduire le nombre de logements

⁹² Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, fascicule n° 5, 12 avril 2016.

⁹³ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

sociaux disponibles : « Nous allons finir par devoir prendre des décisions difficiles, en réduisant le nombre de logements offerts parce que nous n'aurons plus les moyens d'absorber ces coûts⁹⁴. »

2. Utilisation des loyers pour compenser les coûts d'entretien

Il incombe aux provinces et aux territoires d'élaborer leurs propres politiques de logement social. Ces politiques définissent les critères d'admissibilité et le montant des loyers⁹⁵. Or, bien des résidents ont du mal à payer le loyer, et les loyers ne couvrent pas les coûts d'exploitation et d'entretien élevés.

Selon Statistique Canada, dans l'Inuit Nunangat, en 2011, le revenu médian des Inuits âgés de 25 à 64 ans allait de 21 000 \$ (pour les personnes sans certificat ou diplôme) à 45 000 \$ (pour les personnes possédant un diplôme d'études postsecondaires)⁹⁶. Au Nunavik cependant, des témoins ont dit au comité que le loyer fixé pour un logement social augmentait de 8 % par année depuis 2010⁹⁷. Bien que les résidents puissent demander un rajustement du loyer en fonction de leur revenu, l'Office municipal d'habitation Kativik a expliqué que le loyer devient de plus en plus inabordable parce que le salaire des locataires n'augmente pas chaque année⁹⁸.

Les résidents des logements sociaux ont du mal à payer le loyer, ce qui explique probablement la difficulté qu'ont les sociétés d'habitation à percevoir les loyers. L'arriéré de la Société d'habitation du Nunavut s'élève actuellement à 29 millions de dollars⁹⁹. Même s'il était possible de percevoir tous les loyers, compte tenu du faible revenu de nombreux locataires de logements sociaux, les loyers perçus ne suffiraient probablement pas à couvrir les coûts d'exploitation et d'entretien des logements sociaux.

3. Coûts de construction élevés dans le Nord

Les coûts de construction sont très élevés au Nunavut comparativement au Sud du Canada. En moyenne, la construction au Nunavut coûte trois fois plus cher que dans la région du Grand Toronto¹⁰⁰.

Les sociétés d'habitation dans le Nord peuvent difficilement concilier les coûts d'exploitation et d'entretien élevés et les coûts de construction de nouveaux logements, également élevés.

⁹⁴ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

⁹⁵ Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

⁹⁶ Statistique Canada, [Les Inuits : Feuille d'information de l'Inuit Nunangat](#), Feuilles d'information sur les Autochtones, 29 mars 2016.

⁹⁷ Office municipal d'habitation Kativik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Kuujuaq, 20 avril 2016; Administration régionale Kativik, [Nunavik Inuit Optimistic on Housing Following Meeting with Québec Ministers](#), 8 septembre 2016.

⁹⁸ Office municipal d'habitation Kativik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Kuujuaq, 20 avril 2016.

⁹⁹ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹⁰⁰ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016..

Christopher Duchesne, directeur des Politiques autochtones et du Nord au Conference Board du Canada, a indiqué que les coûts de construction dans le Nord sont jusqu'à trois fois plus élevés que n'importe où au pays¹⁰¹. Terry Audla, président et chef de la direction de la Société d'habitation du Nunavut, a fait la même observation et expliqué que la construction d'une unité de logement subventionné coûte en moyenne à son organisme de 400 000 à 550 000 \$¹⁰². Jeff Anderson, président et chef de la direction de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, a mentionné au comité que le coût de construction moyen d'une maison allait de 300 000 à 400 000 \$¹⁰³. Au Nunavik, la Société d'habitation du Québec a indiqué que le coût de construction moyen variait de 475 000 \$ pour une maison de 2 chambres à coucher à 550 000 \$ pour une maison de 4 chambres à coucher¹⁰⁴.

Selon Ray Girouard, directeur des ventes commerciales chez Kent Homes, un constructeur de maisons préfabriquées du Nouveau-Brunswick, les coûts de transport des matériaux vers les collectivités nordiques expliqueraient la plus grande partie de la différence entre les coûts de construction dans l'Inuit Nunangat et le reste du Canada¹⁰⁵. En raison du manque de voies de communication reliant la majeure partie des collectivités nordiques au reste du pays, les matériaux de construction doivent être livrés par bateau¹⁰⁶.

En outre, l'établissement de l'infrastructure requise pour la viabilisation des lotissements résidentiels coûte cher et peut expliquer une partie des coûts de construction élevés. Le comité a appris qu'à Iqaluit, la viabilisation d'un terrain peut coûter jusqu'à 100 000 \$, et ces coûts sont transférés au nouveau propriétaire par le promoteur¹⁰⁷. Au Nunatsiavut, ces coûts peuvent atteindre 200 000 \$ par lot et sont payés en grande partie par le gouvernement du Nunatsiavut¹⁰⁸.

Des représentants de la Ville d'Iqaluit ont fait remarquer au comité que le manque de terrains aménagés constitue l'un des obstacles à la construction de nouvelles habitations dans cette collectivité¹⁰⁹. Selon Glenn Cousins, président du conseil d'administration d'Habitat pour l'humanité à Iqaluit, ce serait d'ailleurs la principale raison qui a empêché l'organisme de construire de nouvelles maisons dans cette collectivité depuis 2013¹¹⁰. À Nain, au Nunatsiavut, le comité a appris qu'il n'y avait plus de terrain prêt à être construit en juin 2016¹¹¹.

¹⁰¹ Christopher Dushenes, directeur, Politiques autochtones et du Nord, Conference Board du Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹⁰² Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹⁰³ Jeff Anderson, président et chef de la direction, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, *Délibérations*, [fascicule n° 5](#), 12 avril 2016.

¹⁰⁴ Société d'habitation du Québec, [Le logement au Nunavik](#), document d'information, 2014.

¹⁰⁵ Ray Girouard, directeur des ventes commerciales, Kent Homes, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

¹⁰⁶ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁰⁷ Ville d'Iqaluit, exposé présenté au Comité sénatorial des peuples autochtones, Iqaluit, 18 avril 2016.

¹⁰⁸ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹⁰⁹ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016; Ville d'Iqaluit, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Iqaluit, 18 avril 2016.

¹¹⁰ Glenn Cousins, président du conseil d'administration, Habitat pour l'humanité Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹¹¹ Isabella Pain, Affaires du Nunatsiavut, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

On a rapporté au comité le cas où une organisation est arrivée à réduire les coûts pour faciliter la construction d'un plus grand nombre de logements. Au Nunavik, la Société Makivik a adopté plusieurs stratégies pour réduire d'au moins 62 000 \$ les coûts par logement. Elle y est parvenue en exploitant une entreprise sans but lucratif; en réduisant le nombre de chantiers de construction de manière à répartir certains frais fixes entre davantage d'habitations; en allongeant la saison de construction grâce à l'expédition des matériaux nécessaires l'année précédant la mise en chantier; en construisant le même modèle de maisons d'une année à l'autre pour accroître l'efficacité¹¹².

¹¹² Administration régionale Kativik et Société Makivik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

MOYENS D'ATTÉNUER LA CRISE

Les problèmes de logement auxquels sont confrontés les Inuits sont certes énormes, mais il existe des moyens et des possibilités d'atténuer la crise. Les lignes qui suivent décrivent certaines de ces stratégies et tracent les grandes lignes de certaines solutions pouvant aider à régler les problèmes de logement auxquels font face les Autochtones qui vivent dans les régions les plus septentrionales du pays.

A. Financement stable et prévisible

Étant donné la taille inadéquate du territoire, l'incidence réelle de l'investissement dans le logement abordable est limitée. À moins d'être associé à d'autres fonds pour les dépenses de capital parrainées par le gouvernement du Nunavut, cet investissement ne peut pas être utilisé pour construire de nouveaux logements pour combler l'écart grandissant¹¹³.

Pour le comité, il est clair que le financement fédéral continuera de jouer un rôle important pour enrayer la crise du logement dans l'Inuit Nunangat. Dans la plupart des collectivités, il existe peu de possibilités de logement hormis le logement social. Selon les données de la SCHL, 52 % des Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat habitent un logement social ou subventionné; au Nunavik, cette proportion atteint 87 %¹¹⁴. Dans ces régions, les collectivités dépendent des investissements fédéraux pour la construction et l'entretien de logements sociaux.

Le comité a appris que les niveaux de financement fédéral ne sont pas suffisants pour enrayer la crise du logement. Des témoins représentant chacune des régions ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'insuffisance des investissements du gouvernement fédéral dans le logement par rapport aux coûts élevés de construction, d'exploitation et d'entretien des logements dans le Nord. Par exemple, comme l'a indiqué la Société d'habitation du Nunavut, le territoire s'attend à recevoir 7,33 millions de dollars de la SCHL entre 2014 et 2019 pour des programmes de logements abordables. Or, le gouvernement du Nunavut doit fournir un montant équivalent, soit un total de 14,7 millions de dollars¹¹⁵. Compte tenu des coûts élevés de construction de logements sociaux dans le territoire (coûts estimatifs allant de 400 000 à 550 000 \$ par logement) et des coûts d'entretien (environ 26 000 \$ par logement), les témoins craignent que le financement ne permette pas de construire suffisamment de logements¹¹⁶. Comme l'a mentionné la Société d'habitation du Nunavut, à moins que l'investissement fédéral ne soit étayé d'autres sources de financement, il « ne peut pas être utilisé pour construire de nouveaux logements pour combler l'écart grandissant¹¹⁷ ».

Dans le même ordre d'idées, des témoins ont dit au comité que le financement fédéral fourni au gouvernement du Nunatsiavut aux termes d'accords de financement budgétaire ne permet pas de

¹¹³ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, fascicule n° 4, 23 mars 2016.

¹¹⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Ménages inuits au Canada*, Série sur les conditions de logement selon les données du Recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, numéro 5, novembre 2015.

¹¹⁵ Société d'habitation du Nunavut, *Nunavut is facing a severe housing crisis*, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 23 mars 2016

¹¹⁶ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, fascicule n° 4, 23 mars 2016.

¹¹⁷ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, fascicule n° 4, 23 mars 2016.

répondre aux besoins en logement. Comme nous l'avons expliqué précédemment, le gouvernement régional ne peut exploiter suffisamment de terrains viabilisés pour répondre à la demande de nouvelles maisons¹¹⁸. La difficulté qu'a le gouvernement du Nunatsiavut à se prévaloir d'autres sources de financement fédéral vient exacerber le problème. Vu l'absence d'un programme de logement fédéral pour les Inuits établis au sud du 60^e parallèle (comme au Nunatsiavut), les fonds additionnels du gouvernement fédéral pour le logement, par exemple les fonds de la SCHL réservés aux logements abordables, sont transférés directement au gouvernement provincial¹¹⁹. Comme ces fonds ne sont pas destinés spécifiquement aux Inuits, la province en détermine l'usage et le Nunatsiavut doit livrer concurrence aux autres régions pour obtenir ces fonds¹²⁰. En 2015, le vérificateur général du Canada a relevé les difficultés qu'éprouve le gouvernement du Nunatsiavut pour obtenir ces fonds et a recommandé qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada collabore avec le gouvernement du Nunatsiavut et avec d'autres intéressés pour trouver des solutions « au problème que pose l'absence d'un programme fédéral d'aide au logement pour les Inuits au sud du 60^e parallèle¹²¹ ».

Les coûts d'exploitation et d'entretien élevés viennent réduire davantage l'impact des fonds accordés par le gouvernement fédéral. De nombreux témoins recommandent par conséquent d'augmenter le financement fédéral prévu pour le logement social de manière à répondre aux besoins actuels et futurs en logement.

Outre l'insuffisance du financement fédéral, des témoins ont mentionné qu'on ne tient pas compte des réalités de la vie dans le Nord lorsqu'on détermine le moment d'accorder des fonds. La Société d'habitation du Nunavut a indiqué que les sociétés d'habitation et les gouvernements territoriaux ignorent quand les fonds supplémentaires seront accordés, et ils ne peuvent donc pas en planifier l'utilisation en fonction d'objectifs particuliers, notamment pour répondre aux besoins en infrastructure ou pour mieux appliquer les politiques de planification de l'utilisation des terres. Comme l'a indiqué la Société d'habitation du Nunavut : « Le financement imprévisible restreint également la capacité du gouvernement du Nunavut d'atteindre d'autres résultats économiques par l'entremise d'initiatives qui nécessitent une vision à plus long terme comme les stages et la formation¹²². » Cela nuit non seulement aux gouvernements territoriaux et inuits, mais aussi aux entreprises locales. Le comité a appris que le financement imprévisible entrave le développement économique des collectivités en créant « un environnement d'abondance ou de famine » pour les entrepreneurs locaux¹²³.

Par ailleurs, le comité a appris que les fonds reçus du gouvernement fédéral doivent être dépensés avant la fin de l'exercice, soit le 31 mars¹²⁴. Comme l'a fait observer Clarence Synard, on reçoit souvent les matériaux de construction en septembre et on ne peut donc pas profiter de la période idéale pour la

¹¹⁸ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016; Isabella Pain, Affaires du Nunatsiavut, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹¹⁹ Toby Anderson, sous-ministre, Affaires du Nunatsiavut, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹²⁰ Bureau du vérificateur général du Canada, [Rapport 3 – La mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador](#), Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada, 2015.

¹²¹ *Ibid* Bureau du vérificateur général du Canada, [Rapport 3 – La mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador](#), Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada, 2015..

¹²² Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹²³ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹²⁴ Clarence Synard, vice-président, NCC Development Limited, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

construction dans le Nord, qui va de mai à août. Au lieu de cela, les travailleurs amorcent les projets de construction en septembre, moment où le temps s'assombrit et se refroidit chaque jour¹²⁵.

Si les fonds provenant du gouvernement fédéral étaient prévisibles et stables, les collectivités nordiques en tireraient de nombreux avantages. Comme l'a fait observer la Société d'habitation du Nunavut :

Un financement stable, prévisible et adéquat pour de nouveaux logements, de même qu'un soutien accru pour les frais d'exploitation, permettrait au Nunavut de se développer à un rythme beaucoup plus important pour maximiser le rendement des investissements du gouvernement fédéral. Le financement d'une vision à long terme permettrait de développer des quartiers pour améliorer le bien-être des collectivités. Une planification à long terme permettrait à la Société d'habitation du Nunavut de tirer profit des nouvelles technologies en matière de construction et d'entretien de logements¹²⁶.

Le comité craint que la structure de financement actuelle empêche les sociétés d'habitation de l'Inuit Nunangat de solutionner la crise du logement dans leurs collectivités et de procéder à une planification reflétant bien leurs besoins dans ce domaine. Le comité croit que des modifications fondamentales doivent être apportées à la structure de financement et aux modalités d'affectation des fonds du gouvernement fédéral. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 1

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore avec les ministères fédéraux, ainsi qu'avec les organismes provinciaux/territoriaux et inuits compétents, pour élaborer une stratégie de financement du logement dans le Nord. Cette stratégie doit tenir compte des préoccupations au sujet de la baisse du financement prévu dans les ententes de logement social et devrait fournir des fonds suffisants, prévisibles et stables à long terme pour le logement dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut.

B. Mécanismes de financement

Nous sommes convaincus que c'est nous qui sommes en meilleure posture pour administrer ces fonds. Nous connaissons la nature des problèmes. Nous savons où sont les besoins et nous savons quels segments de notre population sont actuellement incapables de bénéficier des programmes de logements¹²⁷.

Les fonds dédiés au logement dans les régions inuites, que prévoit le budget de 2016, devaient provenir de l'initiative Investissement dans le logement abordable de la SCHL. Dans le cadre de cette initiative, des fonds sont transférés aux provinces et aux territoires. Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable, SCHL, a déclaré que cette façon de procéder permettait de transférer le plus rapidement

¹²⁵ Clarence Synard, vice-président, NCC Development Limited, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

¹²⁶ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹²⁷ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

possible les fonds aux régions et de mettre en marche les projets de logement, puisque les ententes avec les provinces et les territoires étaient déjà en place¹²⁸.

Cependant, des témoins, notamment des représentants de la Société Makivik, ont fait observer que ce modèle de financement ne tient pas toujours compte des besoins des Inuits. Selon Kate Mitchell, première ministre du Nunatsiavut, si les fonds prévus dans le budget de 2016 sont versés directement à la province, il se pourrait que certaines priorités locales et régionales, comme la mise en valeur de terrains résidentiels, ne bénéficient pas des investissements requis¹²⁹.

Qui plus est, des témoins craignent que les sociétés d'habitation provinciales et territoriales retiennent une partie des fonds prévus dans le budget de 2016 comme frais d'administration¹³⁰. La SCHL a fait savoir au comité qu'entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2016, le pourcentage des fonds retenus comme frais d'administration par Terre-Neuve-et-Labrador, par le Québec, par le Nunavut et par les Territoires du Nord-Ouest était aussi élevé que 4,7 %¹³¹. Le tableau 3 indique les frais d'administration retenus par les provinces et les territoires.

Tableau 3 – Frais d'administration retenus par des provinces et des territoires entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2016

Province ou territoire	Pourcentage des fonds de la SCHL retenus comme frais d'administration
Québec	4,57 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,89 %
Territoires du Nord-Ouest	4,70 %
Nunavut	0,00 %

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

De l'avis de témoins, il serait plus utile de transférer directement les fonds prévus dans le budget de 2016 aux organismes autochtones compétents plutôt qu'aux provinces et aux territoires. Le gouvernement du Nunatsiavut estime qu'ils sont les mieux placés pour administrer ces fonds, car ils ont

¹²⁸ Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

¹²⁹ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹³⁰ Administration régionale Kativik et Société Makivik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016; Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016; Isabella Pain, Affaires du Nunatsiavut, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹³¹ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

compétence en matière de logement dans la région et sont au fait des problèmes, des priorités et des besoins¹³². La Société Makivik a expliqué au comité comment elle gérât avec succès les fonds prévus dans l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik¹³³. Dans son mémoire, la Société régionale inuvialuite indique que l'acheminement des fonds prévus dans le budget de 2016 directement aux organismes inuits aurait pour effet d'accroître la participation des Inuits au processus, l'élément essentiel pour enrayer la crise du logement¹³⁴.

Il existe des mécanismes permettant de transférer directement les fonds fédéraux prévus dans le budget fédéral aux organismes inuits. Au Nunatsiavut, l'accord sur les revendications territoriales exige la négociation d'un accord de financement budgétaire par lequel le gouvernement fédéral verse des fonds directement au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de programmes et de services (incluant le logement)¹³⁵. Au Nunavik, les fonds du gouvernement fédéral affectés aux coûts d'immobilisation du logement sont transférés directement à la Société Makivik conformément à l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik¹³⁶.

Comme les fonds prévus dans le budget de 2016 devaient être acheminés avant la publication du présent rapport, le comité a écrit aux ministres de la SCHL et d'AANC pour leur faire part de ces préoccupations. Il s'est réjoui d'apprendre d'AANC que des mesures sont prises pour que les fonds prévus dans le budget de 2016 soient envoyés directement à la Société régionale inuvialuite¹³⁷. Il a également appris que le Nunavik et le Nunatsiavut avaient tous deux reçu directement d'Affaires autochtones et du Nord Canada des fonds prévus dans le budget de 2016 pour le logement dans le Nord¹³⁸.

Le comité convient avec les témoins que, dans certaines régions, les organismes inuits sont bien placés pour connaître les priorités et les besoins locaux en matière de logement au sein des communautés. Les fonds affectés par le gouvernement fédéral au logement dans ces régions devraient donc encore être transférés directement aux organismes autochtones plutôt qu'aux provinces et aux territoires. C'est pourquoi il recommande :

¹³² Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹³³ Administration régionale Kativik et Société Makivik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Kuujuaq, 20 avril 2016.

¹³⁴ Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

¹³⁵ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Gouvernement du Nunatsiavut – Accord de financement budgétaire](#), partie 2.

¹³⁶ [Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik](#).

¹³⁷ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Réponse à la demande de suivi du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 23 septembre 2016.

¹³⁸ L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre des Familles, des Enfants et du Développement social, lettre adressée au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 6 décembre 2016; gouvernement du Canada, [Répondre aux besoins urgents en matière de logement dans les collectivités inuites et nordiques - Centre des nouvelles du Canada](#), communiqué de presse, 25 novembre 2016.

Recommandation 2

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore avec les organismes inuits établis dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavik et au Nunatsiavut pour s'assurer que les fonds prévus pour le logement des Inuits sont versés directement à ces organismes.

C. Droits pour les services à la navigation maritime

Des droits sont imposés pour les services à la navigation maritime fournis par la Garde côtière canadienne aux bâtiments commerciaux naviguant dans les eaux canadiennes. Certains bâtiments sont exemptés du paiement des droits : c'est le cas de ceux qui naviguent exclusivement au nord du 60^e degré de latitude nord et entre les collectivités côtières du Nord du Labrador et du Nunavik¹³⁹. De plus, les bâtiments commerciaux qui se rendent dans des collectivités nordiques en provenance d'un port situé dans le sud, comme Montréal, ne paient pas ces droits à condition d'apporter des biens nécessaires à l'entretien ou au développement des collectivités indiquées au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavik¹⁴⁰.

Ces exemptions ne s'appliquent pas aux 14 collectivités du Nunavik. Sept d'entre elles sont situées au sud du 60^e degré de latitude nord. Les bâtiments commerciaux qui s'y rendent depuis un port situé dans le Sud doivent payer les droits pour les services à la navigation maritime qui, comme l'a expliqué Andy Moorhouse, vice-président de la Société Makivik, s'ajoutent aux coûts déjà élevés d'expédition de matériaux de construction dans le Nord¹⁴¹.

Le comité convient que les droits pour les services à la navigation maritime s'ajoutent aux coûts élevés d'expédition de matériaux dans certaines collectivités du Nunavik. À cause de ces coûts, les collectivités nordiques doivent payer des coûts plus élevés pour faire construire les logements dont elles ont tant besoin. Le comité croit que la diminution des coûts de transport pourrait permettre aux sociétés d'habitation dans le Nord de construire davantage de logements. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 3

Que Pêches et Océans Canada modifie le barème des droits de manière à exempter toutes les collectivités du Nunavik du paiement des droits pour les services à la navigation maritime.

¹³⁹ Garde côtière canadienne, [Droits pour les services à la navigation maritime fournis par la Garde côtière canadienne](#), 1^{er} juillet 2016.

¹⁴⁰ Gazette du Canada, partie I, ministère des Pêches et des Océans – *Loi sur les océans*, [Modifications au barème des droits : Droits pour les services de déglacement fournis par la Garde côtière canadienne](#), 15 septembre 2012, vol. 146, n^o 37.

¹⁴¹ Andy Moorhouse, vice-président, Société Makivik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016.

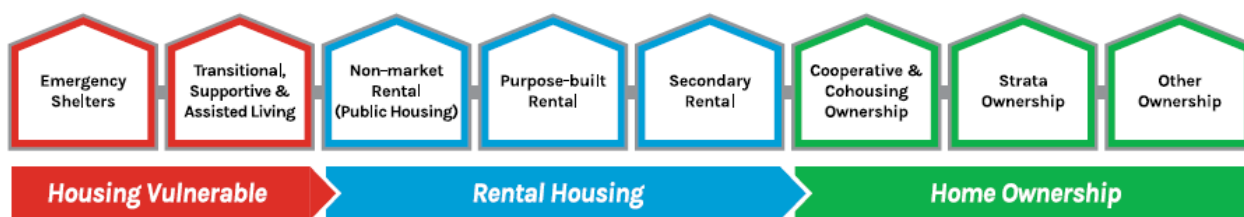
D. Continuum de logements

Le continuum de logements actuel du Nunavut ne permet pas aux Nunavummiut d'aller s'établir dans des logements permanents et stables et de devenir autonomes¹⁴².

Pour le comité, il ne fait aucun doute que le moyen le plus évident d'enrayer la crise du logement consiste à augmenter le parc de logements dans chacune des régions. Il croit cependant que l'on doit tenir compte de tous les besoins de la collectivité en matière de logement. Un continuum complet de logements fournit aux résidents un éventail d'options et fait en sorte que les membres les plus vulnérables de la collectivité ont accès à une forme de refuge convenable.

Comme l'illustre la figure 4, un continuum complet de logements est une progression depuis les refuges d'urgence jusqu'à l'accession à la propriété, en passant par les logements de transition, les logements supervisés, les logements subventionnés et les logements locatifs.

Figure 4 – Exemple d'un continuum de logements



Source: Société d'habitation du Nunavut, [Igloodiqatigilauqtag – Let's build a home together](#), cadre pour la stratégie globale à long terme de lutte contre l'itinérance, date non indiquée.

Traduction de la figure:

Emergency shelters : Refuges d'urgence

Transitional, Supportive & Assisted Living : Logements de transition, supervisés et avec aide à la vie autonome

Non-market Rental (Public Housing) : Logements non marchands (logements sociaux)

Purpose-built Rental : Logements destinés à la location

Secondary Rental : Logements locatifs secondaires

Cooperative & Cohousing Ownership : Coopératives d'habitation et habitations communautaires

Strata Ownership : Copropriétés

Other Ownership : Autres types de propriété

Housing Vulnerable : Vulnérabilité

Rental Housing : Logements locatifs

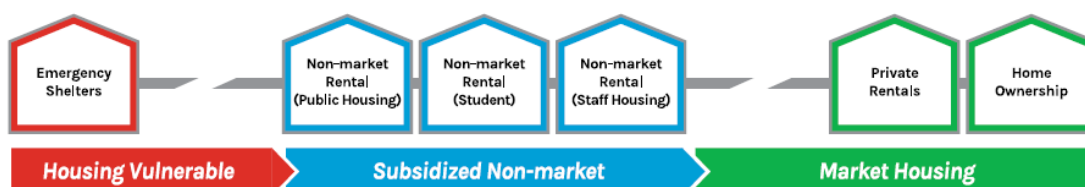
Home Ownership : Accession à la propriété

On a dit au comité qu'il existe des lacunes importantes dans le continuum de logements dans l'Inuit Nunangat. Le gouvernement du Nunavut adapte le continuum pour démontrer ces lacunes et pour mieux cerner les besoins locaux. Comme le montre la figure 5, il n'y a pas suffisamment de logements de transition, de logements supervisés et de services d'aide à la vie autonome. Les logements de transition sont temporaires et servent de solution intermédiaire entre les refuges et d'autres types de

¹⁴² Gouvernement du Nunavut, ministère des Services à la famille, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 18 avril 2016 [TRADUCTION].

logements, par exemple les logements subventionnés¹⁴³. Les logements supervisés et les logements avec services d'aide à la vie autonome sont moins temporaires et pourraient inclure des logements pour des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou physique¹⁴⁴.

Figure 5 – Continuum de logements au Nunavut



Source: Société d'habitation du Nunavut, [Iquliuqatigiilaugtaq – Let's build a home together](#), cadre pour la stratégie globale à long terme de lutte contre l'itinérance, date non indiquée.

Traduction de la figure:

Emergency shelters : Refuges d'urgence

Non-market Rental (Public Housing) : Logements non marchands (logements sociaux)

Non-market Rental (Student) : Logements non marchands (étudiants)

Non-market Rental (Staff Housing) : Logements non marchands (logements pour le personnel)

Private Rentals : Logements privés

Home Ownership : Accession à la propriété

Housing Vulnerable : Vulnérabilité

Subsidized Non-market : Logements non marchands subventionnés

Market Housing : Logements du marché

Des représentants du ministère des Services à la famille du Nunavut ont expliqué au comité que, faute de logements de transition, bon nombre de personnes ont du mal à s'établir dans des logements plus stables. Les seules options qui s'offrent à elles sont alors les refuges d'urgence et les logements subventionnés, qui répondent peu souvent à leurs besoins. Du reste, bien des gens n'ont pas facilement accès aux refuges d'urgence, car il en existe peu au Nunavut et certains dépassent de beaucoup leur capacité d'accueil¹⁴⁵.

Il a été question du manque de refuges d'urgence. Au Nunavik, on a mentionné au comité qu'un aîné avait été expulsé de force d'un logement social et qu'il n'avait nulle part où aller parce qu'il n'y avait pas de refuge d'urgence dans la collectivité¹⁴⁶.

Des représentants des jeunes ont également indiqué qu'il fallait aménager un foyer sécuritaire pour les jeunes qui sont en butte à des problèmes à la maison¹⁴⁷. Olivia Ikey, représentante du Conseil de la

¹⁴³ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Logements de transition : objectifs, indicateurs de succès et résultats](#), février 2004.

¹⁴⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Logements de transition : objectifs, indicateurs de succès et résultats](#), février 2004.

¹⁴⁵ Angela Briffett, planificatrice principale, Initiatives de lutte contre l'itinérance, ministère des Services à la famille, gouvernement du Nunavut, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Iqaluit, 18 avril 2016.

¹⁴⁶ Conseiller municipal d'Inukjuak, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016.

¹⁴⁷ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuut, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

jeunesse de Qarjuit, a fait part de son expérience personnelle : « J'ai dormi dans cette maison plusieurs fois. Je peux dire qu'elles sont très utiles. Il y a des enfants qui dorment sous des escaliers parce qu'ils ne veulent pas rentrer à la maison, où leurs parents sont saouls. Toutes les communautés ont besoin d'une maison d'hébergement¹⁴⁸. » Olivia Ikey estimait que ces maisons pouvaient fournir aux jeunes un endroit sûr où dormir et établir de meilleures relations avec des travailleurs sociaux et en santé mentale.

Pour combler les lacunes dans le continuum de logements, le comité croit qu'il est nécessaire de construire un nombre suffisant de logements de transition afin d'aider les personnes en voie de s'établir dans des logements permanents. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 4

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement fournisse suffisamment de fonds aux sociétés d'habitation dans le Nord pour permettre la construction et la gestion de logements de transition supplémentaires en fonction des besoins des collectivités.

E. Politiques d'attribution des logements pour le personnel

Les logements réservés au personnel sont alloués par des organismes fédéraux, territoriaux, autochtones et privés pour attirer des travailleurs qualifiés dans les régions éloignées et nordiques¹⁴⁹. Le tableau suivant indique le nombre de logements réservés au personnel dans les collectivités du Nunavut et du Nunavik.

¹⁴⁸ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁴⁹ Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord, Affaires autochtones et du Nord Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 3](#), 8 mars 2016.

**Tableau 3 – Nombre de logements pour le personnel
dans certaines collectivités du Nunavut et du Nunavik**

Collectivité	Nombre total de logements	Nombre de logements pour le personnel	Nombre de logements vacants pour le personnel
Iqaluit (Nunavut)	2 260 logements à Iqaluit étaient occupés par leurs résidents habituels	34 % des logements à Iqaluit	Information non disponible
Igloolik (Nunavut)	350 logements à Igloolik étaient occupés par leurs résidents habituels	71	19 logements pour le personnel étaient inoccupés
Sanikiluaq (Nunavut)	190 logements étaient occupés par leurs résidents habituels	12 logements pour le personnel dans la collectivité	Information non disponible
Kuujuuaq (Québec)	Information non disponible	Environ 400	Information non disponible
Inukjuak (Québec)	429	Information non disponible	10 à 15 logements pour le personnel étaient vacants

Source : Gouvernement du Nunavut, Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010, [Fact Sheet – Igloolik](#); Gouvernement du Nunavut, Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010, [Fact Sheet – Iqaluit](#); Gouvernement du Nunavut, Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010, [Fact Sheet – Sanikiluaq](#); Société d'habitation du Nunavut, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Iqaluit, 18 avril 2016; Igloolik Housing Association, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Igloolik, 19 avril 2016; exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Sanikiluaq, 21 avril 2016; Office municipal d'habitation Kativik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016; exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Inukjuak, 21 avril 2016; Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuut, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

Au Nunavut, la plupart des logements pour employés appartiennent au gouvernement territorial¹⁵⁰. Au Nunavik, les logements dédiés au personnel appartiennent à l'Administration régionale Kativik et à d'autres organismes, dont l'Office municipal d'habitation Kativik et la Commission scolaire Kativik. Bon nombre de ministères fédéraux tiennent également des logements pour les employés dans chacune des régions de l'Inuit Nunangat¹⁵¹. Chaque organisme est responsable de sa propre politique d'attribution de logements pour le personnel.

Des témoins du Nunavik et du Nunavut se disent fort préoccupés par les politiques d'attribution des logements pour le personnel qu'ils jugent discriminatoires et injustes pour les résidents locaux. L'impact des politiques locales et régionales sur les jeunes les préoccupe tout particulièrement. Le Conseil de la jeunesse de Qarjuut a indiqué au comité que les employés locaux n'ont pas accès à ces logements dans les collectivités où ils travaillent. Au Nunavik, par exemple, les logements destinés au personnel ne sont accessibles qu'aux personnes qui demeurent à 50 kilomètres ou plus de la collectivité¹⁵². Comme l'a fait

¹⁵⁰ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

¹⁵¹ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Répertoire des biens immobiliers fédéraux](#).

¹⁵² Conseil de la jeunesse de Qarjuut, [Les problèmes de logements au Nunavik](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 24 mai 2016.

observer Mylène Riva, ces politiques supposent que les résidents locaux devraient pouvoir trouver un logement dans leur collectivité, mais en réalité, à cause de la pénurie de logements, les options sont très limitées et les gens peuvent avoir du mal à trouver un logement convenable dans la collectivité où ils vivent et espèrent travailler¹⁵³.

Des témoins ont également fait part de leurs préoccupations au sujet des différences marquées dans la qualité des logements locaux et des logements destinés au personnel. Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, a expliqué que les logements pour les résidents locaux sont souvent construits à partir de matériaux de moindre qualité. Par exemple, elle a mentionné que les

Au sujet des logements d'entreprise vacants : « Ça crée beaucoup de tension, beaucoup de racisme, beaucoup de haine contre les Blancs, beaucoup de haine contre les gens qui viennent travailler chez nous [...] Ça fait vraiment mal quand on ne peut pas avoir un logement d'entreprise et qu'on sait qu'il est vide. Je suis une bonne employée et je veux ce logement. Mais je suis de l'endroit, et ils ne peuvent pas me le donner parce que les conditions ont été établies par les syndicats. »

(Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), réunion du 11 mai 2016.)

maisons pour les résidents locaux ont des planchers carrelés tandis que les maisons pour les employés ont souvent des planchers de bois franc : « Nos maisons nous rappellent que nous sommes des citoyens de classe inférieure¹⁵⁴. » Elle a ajouté que les gens sont confrontés à ces inégalités au quotidien et se demandent pourquoi les employés ont des maisons mieux conçues¹⁵⁵.

Les politiques d'attribution des logements pour le personnel sont également source de tension dans le milieu de travail, car les employés locaux côtoient des employés ayant accès aux logements pour le personnel. Au dire de la mairesse Redfern, la politique d'attribution des logements de l'État à Iqaluit « entraîne des inégalités et de la discorde entre des groupes de gens très différents qui cohabitent dans la même collectivité¹⁵⁶ ». Ces tensions sont exacerbées par la crise du logement qui existe dans le Nord, où les employés locaux doivent habiter des logements surpeuplés ou inadéquats faute d'options suffisantes dans leurs collectivités.

Les nombreux logements vacants destinés au personnel soulèvent le mécontentement de bien des témoins étant donné la pénurie criante de logements dans les collectivités nordiques. La mairesse Redfern a fait mention de logements vides destinés au personnel au Nunavut et attribue cela à la politique du gouvernement du Nunavut qui prévoit l'attribution des logements en fonction d'emplois en particulier¹⁵⁷. Vu la difficulté de recruter des employés qualifiés dans

¹⁵³ Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

¹⁵⁴ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁵⁵ Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

¹⁵⁶ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

¹⁵⁷ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

le territoire, on a du mal à doter de nombreux postes, lesquels demeurent vacants parfois pendant de longues périodes. Par conséquent, les logements se rattachant à ces postes demeurent inoccupés¹⁵⁸.

La pénurie de logements généralisée touche aussi les occupants des logements réservés au personnel, qui peuvent se retrouver sans logement convenable si leur situation d'emploi change. Le comité a appris que des employés hésitent à quitter un employeur par crainte de perdre un logement. Par ailleurs, les employés qui sont sur le point de prendre leur retraite se trouvent coincés dans une situation sans issue parce que, d'une part, ils ne sont pas admissibles à un logement social et, d'autre part, ils perdront leur logement en prenant leur retraite¹⁵⁹.

Le comité se réjouit de constater que les critères d'admissibilité des politiques d'attribution de logements pour employés pourraient bien être modifiés pour accommoder de nombreux Inuits instruits qui ne reviennent pas dans leur collectivité à cause du manque de logements adéquats. Olivia Ikey a expliqué au comité que des Inuits ont pu obtenir un logement réservé au personnel en travaillant pour des organismes locaux¹⁶⁰. Il semble que ce soit une exception, car comme l'a laissé entendre M^{me} Ikey, nombreux sont les employés inuits, incluant des jeunes, qui ne peuvent toujours pas avoir accès aux logements pour employés¹⁶¹.

Même si les préoccupations des témoins ont trait le plus souvent aux politiques d'attribution des logements pour le personnel par des organisations locales et régionales, la mairesse Redfern a exposé au comité la situation d'un employé local qui n'a pu obtenir l'un de ces logements réservés aux employés par le gouvernement fédéral. La Directive sur les postes isolés et les logements de l'État, qui porte sur l'attribution de logements pour le personnel par les ministères et organismes fédéraux, à l'exception des Forces armées canadiennes, prévoit l'attribution des logements selon un ordre de priorité descendant. En théorie, il peut sembler que les employés locaux ont accès aux logements pour le personnel aux termes de la Directive, mais dans les faits, les employés qui viennent s'établir dans la collectivité pour y travailler et qui n'ont pas de logement permanent ont préséance¹⁶².

Le comité admet qu'il existe peu d'options en matière de logement dans les collectivités de l'Inuit Nunangat. Les logements généralement attribués aux employés, par exemple le personnel infirmier et les enseignants venant de l'extérieur de la communauté, pourraient répondre à certains besoins actuels en matière de logement. Vu l'ampleur de la pénurie de logements, le comité croit qu'il conviendrait d'assouplir les politiques d'attribution des logements pour le personnel de façon à mettre une partie de ces logements à la disposition des employés œuvrant dans certains secteurs. C'est pourquoi il recommande :

¹⁵⁸ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

¹⁵⁹ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016; Glenn Cousins, président du conseil d'administration, Habitat pour l'humanité Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁶⁰ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁶¹ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁶² Conseil national mixte, *Directive sur les postes isolés et les logements de l'État*, 1^{er} août 2007.

Recommandation 5

Que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, avec l'avis d'autres organismes fédéraux et des gouvernements inuits, prenne les mesures immédiates pour revoir les critères d'admissibilité énoncés dans la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État, de manière à ce qu'ils s'appliquent aux employés inuits locaux lorsqu'il y a lieu.

F. Encourager l'accession à la propriété privée

Les coûts de construction et d'exploitation élevés sont des obstacles considérables à l'accession à la propriété pour une partie importante de la population du Nunavik¹⁶³.

De nombreux Inuits souhaiteraient avoir leur propre maison, mais bien des obstacles les en empêchent actuellement dans l'Inuit Nunangat. Comme le montre le tableau 4, peu d'Inuits ont été en mesure de devenir propriétaires¹⁶⁴.

Tableau 4 : Statut d'occupation des ménages inuits selon la région en 2011

Région	Propriétaire	Locataire
Nunavut	21,9 %	78,0 %
Nunavik	3,2 %	96,8 %
Inuvialuit	35,6 %	64,0 %
Nunatsiavut	72,4 % ^a	27,6 %
Ensemble des régions	22,4 %	77,5 %

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, « Ménages inuits au Canada », *Le point en recherche*, novembre 2015.

^a : Selon le gouvernement du Nunatsiavut, ce serait plutôt 47 % des résidents du Nunatsiavut qui seraient propriétaires et 14 % locataires.

1. Obstacles entravant l'accession à la propriété

De nombreux résidents de l'Inuit Nunangat n'ont tout simplement pas les moyens d'avoir une maison. Comme l'a expliqué Nathan Obed, avec un revenu médian de 30 000 \$ et un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs au Canada, peu d'Inuits résidant dans l'Inuit Nunangat peuvent se permettre de construire leur propre maison et encore moins de payer les coûts élevés d'exploitation et d'entretien qui y sont associés¹⁶⁵. Tim Brown, gestionnaire des politiques et de la planification à la Société d'habitation du Nunavut, estime que compte tenu de tous ces coûts, seulement environ une centaine de résidents du

¹⁶³ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016 [TRADUCTION].

¹⁶⁴ Nathan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

¹⁶⁵ Nathan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

Nunavut occupant des logements sociaux auraient les moyens financiers voulus pour acquérir une résidence¹⁶⁶.

L'absence d'incitatifs financiers pour l'accession à la propriété constitue un autre obstacle. Dans son mémoire présenté au comité, la Société régionale inuvialuite indique : « Pour ces gens qui dépendent déjà des logements sociaux, il devient rapidement clair qu'il n'y a pas d'avantage financier tangible à être propriétaire de sa maison plutôt que locataire¹⁶⁷. » L'absence d'un marché immobilier dans la majorité des collectivités de l'Inuit Nunangat¹⁶⁸ décourage également les éventuels propriétaires. La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik ont expliqué que, faute d'un tel marché, les propriétaires de résidences peuvent difficilement espérer vendre leurs maisons et récupérer une partie de leur investissement¹⁶⁹.

Du reste, des témoins ont fait remarquer que de nombreux Inuits n'ont pas suffisamment de connaissances financières pour planifier l'achat et l'entretien d'une maison, ni ne sont familiers avec le processus d'acquisition. Et ceux qui ont des connaissances financières ont du mal à se prévaloir des services financiers qui leur permettraient d'obtenir un prêt pour acheter ou construire une maison¹⁷⁰.

Il peut également être difficile d'obtenir un prêt hypothécaire et une assurance hypothécaire en raison des régimes fonciers qui portent sur la propriété collective des terres. Les prêteurs exigent habituellement une assurance hypothécaire quand la mise de fonds de l'acheteur correspond à moins de 20 % du prix d'achat d'une maison. Toutefois, dans les collectivités du Nunavik, les terres appartiennent à des sociétés foncières locales inuites conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Ces sociétés sont autorisées à louer leurs terres à des particuliers pour une période maximale de cinq ans, pouvant être renouvelée, ou pour une plus longue période avec l'approbation de l'assemblée générale de leurs membres. Toutefois, la SCHL exige que la période d'amortissement d'un prêt hypothécaire dépasse d'au moins cinq ans le reste de la période de location des terres sur lesquelles la maison est construite. En outre, dans la province du Québec, le régime légal empêche la création d'intérêts hypothécables sur des immeubles construits sur des terres louées pour moins de dix ans¹⁷¹. Mis ensemble, ces facteurs font qu'il est presque impossible pour une personne d'acheter une maison à moins qu'elle puisse se passer d'une assurance hypothécaire. Le comité a cependant été encouragé d'apprendre que la SCHL collabore avec les sociétés foncières du Nunavik,

¹⁶⁶ Tim Brown, gestionnaire des politiques et de la planification, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

¹⁶⁷ Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

¹⁶⁸ Un marché immobilier privé commence à se développer au Nunatsiavut, à Iqaluit et à Inuvik.

¹⁶⁹ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

¹⁷⁰ Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

¹⁷¹ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

avec le gouvernement provincial et avec d'autres intervenants pour aplanir ces difficultés et pour créer un intérêt hypothécable et assurable au Nunavik¹⁷².

L'assurance habitation peut procurer aux résidents une protection contre les catastrophes naturelles et contre d'autres événements pouvant se répercuter sur leur maison. Le comité a appris que même si les résidents peuvent acheter une maison, ils peuvent avoir de la difficulté à obtenir une assurance habitation, parce que les compagnies d'assurance n'envoient pas d'inspecteurs dans les collectivités éloignées de l'Inuit Nunangat¹⁷³.

Malgré ces obstacles, des témoins estiment que l'accession à la propriété pourrait être l'une des solutions à la pénurie de logements¹⁷⁴. Selon M. Obed, l'accession à la propriété pourrait créer un marché immobilier diversifié où le logement social n'est pas l'unique option qui s'offre aux résidents¹⁷⁵. Comme l'a expliqué la mairesse Redfern, encourager la propriété foncière pourrait faire en sorte de libérer des logements sociaux pour les familles qui en ont le plus besoin¹⁷⁶. Des témoins ont également établi un lien entre la propriété foncière et le développement économique. M. Synard, de NCC Development Limited, a indiqué que les gens qui achètent leur propre maison peuvent s'en servir comme garantie d'emprunt et créent de la richesse pour eux-mêmes et pour leurs familles¹⁷⁷. M. Obed estime que l'accession à la propriété pourrait favoriser la réalisation d'objectifs de vie personnels, par exemple posséder une entreprise ou épargner en prévision de la retraite¹⁷⁸.

2. Programmes favorisant l'accession à la propriété

Dans l'Inuit Nunangat, il existe certains mécanismes qui encouragent l'accession à la propriété. Le comité a entendu parler de programmes de subvention pour l'accès à la propriété au Nunavut et au Nunavik qui aident les résidents à assumer les coûts de construction et d'entretien des maisons. Des témoins ont cependant déclaré au comité que ces programmes n'ont pas donné les résultats escomptés. Terry Audla, président et chef de la direction de la Société d'habitation du Nunavut, a expliqué au comité que plusieurs résidents du Nunavut ayant bénéficié de subventions pour construire leur propre maison ont par la suite été contraints de l'abandonner parce qu'ils étaient incapables de payer les dépenses d'exploitation et d'entretien¹⁷⁹. Par ailleurs, au Nunavik, un programme prévoyant la construction de 150 habitations privées et de 50 logements coopératifs entre 2012 et 2016 n'a pas

¹⁷² Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

¹⁷³ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁷⁴ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

¹⁷⁵ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

¹⁷⁶ Madeleine Redfern, mairesse d'Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

¹⁷⁷ Clarence Synard, vice-président, NCC Development Limited, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

¹⁷⁸ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

¹⁷⁹ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

trouvé suffisamment de preneurs, de sorte que le gouvernement provincial a décidé de réaffecter les fonds à la construction de 70 logements sociaux¹⁸⁰.

Il serait peut-être possible de modifier ces programmes de manière à soutenir les propriétaires de façon plus efficace. De l'avis de représentants de NCC Development Ltd. au Nunavut, davantage de résidents du Nunavut seraient intéressés à devenir propriétaires si des programmes d'aide leur permettaient de construire leur maison à un coût semblable à celui que doivent assumer les résidents ailleurs au pays¹⁸¹. Au Nunavik, Olivia Ikey considère qu'il faudrait simplifier les critères des programmes et les adapter aux réalités de la région¹⁸².

Le comité est conscient que l'élaboration des programmes favorisant l'accès à la propriété dans l'Inuit Nunangat relève des gouvernements provinciaux, territoriaux et inuits. Ces paliers de gouvernement connaissent mieux les besoins de la population locale et sont mieux placés que le gouvernement fédéral et ses organismes pour offrir des solutions. Le comité admet qu'en dépit de difficultés bien concrètes, des efforts sincères et prometteurs sont faits à cet égard.

Nouveau modèle rendant la propriété privée plus abordable

J.D. Irving et NCC Development Limited ont proposé un modèle de construction dans les collectivités nordiques. Selon ce modèle, des maisons préfabriquées seraient construites et expédiées dans les collectivités du Nord avec la collaboration de NCC Development, qui finirait l'assemblage sur place. En surveillant toute la chaîne d'approvisionnement, David Saucy, vice-président, Construction et équipement, J.D. Irving Limited, prévoyait que le modèle pourrait fournir des maisons abordables dans les collectivités du Nord à moins de 20 % des coûts occasionnés par la méthode actuelle consistant à construire les maisons entièrement sur place. Les deux entreprises soumettent ce modèle à un projet pilote.

(David Saucy, vice-président, Construction et équipement, J.D. Irving Limited, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016).

Certains organismes envisageaient des programmes qui, si jamais ils étaient offerts, pourraient fournir des incitatifs financiers aux éventuels propriétaires de maisons. L'Administration régionale Kativik et la Société Makivik ont proposé la création d'un programme de rachat qui permettrait aux propriétaires de vendre leur maison en cas de nécessité.

Le comité convient avec les témoins que l'accession à la propriété privée contribuerait à améliorer la situation du logement dans l'Inuit Nunangat et favoriserait le développement d'un marché immobilier diversifié dans les collectivités nordiques, en fournissant une option en dehors du logement social. De

¹⁸⁰ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

¹⁸¹ Clarence Synard, vice-président, NCC Development Limited, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 1^{er} juin 2016.

¹⁸² Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuut, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

plus, l'accession à la propriété privée pourrait servir d'outil de développement économique, car la valeur des propriétés est une importante source de capital pour la création d'entreprises. Pour ces raisons, le comité croit qu'il faut aplanir les obstacles à la propriété privée. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 6

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec les sociétés d'habitation provinciales, territoriales et inuites compétentes, envisage des façons d'appuyer la propriété privée, par exemple au moyen de programmes de rachat et de subvention, qui tiennent compte des besoins des collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut.

G. Appuyer diverses options en matière de logement

Dans le Nord, la solution à la crise du logement pourrait être une solution hybride qui allie logement social et propriété privée¹⁸³. Au sujet de l'accession à la propriété, Natan Obed a indiqué que : « [...] cela se fera différemment de ce qui est fait sur le marché immobilier du Sud¹⁸⁴. Pour stimuler l'accession à la propriété à long terme, d'autres modèles devraient être offerts entretemps aux résidents de l'Inuit Nunangat. La présente partie porte sur d'autres modèles qui pourraient appuyer l'accès à la propriété dans l'Inuit Nunangat.



Aperçu de certaines options en matière de logement à Iqaluit, au Nunavut.

Au Nunatsiavut, l'Association régionale de logement Torngat fournit des logements aux termes d'accords de location-achat : les locataires paient un loyer mensuel dont le montant est fonction de la taille du logement dont ils deviennent propriétaires au bout de 25 ans¹⁸⁵. Ce genre d'accord pourrait également fonctionner dans d'autres régions. Il a d'ailleurs été proposé par l'Administration régionale Kativik et par la Société Makivik comme mesure favorisant l'accession à la propriété¹⁸⁶.

¹⁸³ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

¹⁸⁴ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

¹⁸⁵ William Lucy, coordonnateur du programme, Association régionale de logement Torngat, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

¹⁸⁶ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

Selon Olivia Ikey, du Conseil de la jeunesse de Qarjuit au Nunavik, les coopératives d'habitation auraient le potentiel d'attirer les jeunes ayant un emploi en plus d'aider ces derniers « à établir leur autonomie, à mieux gérer leur vie, à participer aux travaux d'un conseil d'administration et à assumer la responsabilité de leur logement et du milieu dans lequel ils vivent¹⁸⁷ ». Des coopératives d'habitation ont été implantées avec succès ailleurs.

Au cours des trois dernières décennies, le marché immobilier du Groenland, où la majorité des maisons appartenaient à l'État, est devenu un marché privé, principalement grâce à l'instauration de coopératives d'habitation et à l'octroi de prêts à faibles coûts consentis par l'État pour le financement des projets de coopérative. Rasmus Ole Rasmussen, agrégé supérieur de recherche chez Nordregio, a dit au comité qu'au cours des cinq dernières années, des résidents ont pu acheter leur maison à une coopérative d'habitation¹⁸⁸.

Parallèlement, Jay Thakar, directrice de programme d'Habitat pour l'humanité, a indiqué au comité que le modèle de l'organisme permet aux familles à faible revenu de bénéficier d'un prêt sans intérêt et d'un soutien financier et technique afin de construire leur propre maison en échange de 500 heures de bénévolat¹⁸⁹. Habitat pour l'humanité a ainsi aidé quatre familles d'Iqaluit à devenir propriétaires de leur maison entre 2007 et 2013. L'organisme prévoit que six autres familles d'Iqaluit pourront devenir propriétaires de leur maison d'ici 2020¹⁹⁰. Grâce aux nouvelles constructions, Habitat pour l'humanité espère fournir des possibilités de formation à des jeunes d'Iqaluit¹⁹¹. Pour l'instant, ce modèle n'est disponible qu'à Iqaluit.

Depuis sa création, le Programme de logement visant les Autochtones d'Habitat pour l'humanité a facilité la construction de 150 maisons, principalement dans le cadre de partenariats avec des collectivités et des groupes d'habitation autochtones¹⁹². Au moyen de partenariats établis avec des organismes locaux, le Programme de logement visant les Autochtones fournit également à des jeunes autochtones des possibilités de formation dans le secteur de la construction résidentielle¹⁹³. Le gouvernement fédéral (SCHL), les gouvernements provinciaux et territoriaux, des bailleurs de fonds du secteur privé et d'autres intervenants fournissent les fonds nécessaires à la construction de ces maisons.

¹⁸⁷ Olivia Ikey, représentante d'Ungava, Conseil de la jeunesse de Qarjuit, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 11 mai 2016.

¹⁸⁸ Rasmus Ole Rasmussen, agrégé supérieur de recherche, spécialiste du développement régional et de l'analyse régionale et statistique, SIG, Région de l'Arctique et du Nord, Nordregio, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 7 juin 2016.

¹⁸⁹ Jay Thakar, directrice, Programme de logement visant les Autochtones, Habitat pour l'humanité Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁹⁰ Glenn Cousins, président du conseil d'administration, Habitat pour l'humanité Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁹¹ Glenn Cousins, président du conseil d'administration, Habitat pour l'humanité Iqaluit, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁹² Jay Thakar, directrice, Programme de logement visant les Autochtones, Habitat pour l'humanité Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

¹⁹³ Jay Thakar, directrice, Programme de logement visant les Autochtones, Habitat pour l'humanité Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

Le comité se réjouit de la réussite du Programme de logement visant les Autochtones, grâce auquel de nombreuses familles peuvent accéder à la propriété. Compte tenu de ces résultats positifs, le comité recommande :

Recommandation 7

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement continue de fournir des fonds au Programme de logement visant les Autochtones d'Habitat pour l'humanité.

Le comité croit que les Inuits devraient disposer d'un éventail d'options en matière de logement dans leurs communautés. La mise à l'essai et la création de ces options nécessiteront toutefois du financement. À cette fin, le comité croit qu'on pourrait utiliser le Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, prévu dans le budget de 2016. Ce fonds de 200 millions de dollars administré par la SCHL « vise à encourager la mise au point de nouveaux modèles de financement et de techniques de construction novatrices dans le secteur du logement locatif¹⁹⁴ ». Il fournira des prêts à faibles coûts et « devrait permettre de créer jusqu'à 4 000 nouveaux logements abordables sur cinq ans¹⁹⁵ ». Le comité croit que ce fonds pourrait donner lieu à l'élaboration d'autres options d'habitation dans les collectivités du Nord. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 8

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement affecte une partie du Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, plus particulièrement à l'élaboration d'autres options d'habitation dans les collectivités des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik et du Nunatsiavut.

H. Appuyer l'élaboration et le déploiement de nouvelles technologies

J'aurais également beaucoup à dire sur les différentes initiatives innovantes en cours dans nos régions portant sur l'architecture résidentielle. Il faut toutefois dire que nous n'avons pas encore trouvé un bon concept de logement social, bien aéré et à bas prix, qui convient aux Inuits, qui répond à nos besoins et qui nous permettrait de participer à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de la structure¹⁹⁶.

L'introduction de nouvelles technologies dans l'Inuit Nunangat pourrait améliorer les conditions de logement tout en rendant les maisons plus abordables. Mais pour tirer pleinement parti des possibilités, il faut aplanir les obstacles qui nuisent à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles technologies.

¹⁹⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable](#).

¹⁹⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable](#).

¹⁹⁶ Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 22 mars 2016.

1. Élaboration de nouvelles technologies

Ressources naturelles Canada (RNCa) a présenté son prototype de maison nordique à déploiement rapide qui répond à certains des problèmes actuels de logement dans le Nord. Dans le cadre de ce projet, des chercheurs ont conçu une maison modulaire pouvant s'insérer dans des conteneurs d'expédition; elle est légère et peut être construite en quelques semaines par des manœuvres sans outils spécialisés. Le Ministère n'a pas encore mis à l'essai ce prototype dans une collectivité nordique, mais il pense que cette maison modulaire coûterait moins de la moitié du coût de construction d'une maison typique dans le Nord¹⁹⁷.

Le comité a aussi appris que l'entreprise LTA Aérostructure s'affaire à l'élaboration de nouvelles technologies de transport. Elle met au point des dirigeables pouvant transporter du matériel lourd, incluant des maisons préfabriquées et des matériaux de construction dans le Nord. Elle prévoit que le premier dirigeable sera prêt en 2020¹⁹⁸.

Ces projets montrent qu'il est possible de construire des maisons plus abordables pour les habitants du Nord grâce à de nouvelles technologies. De nombreux obstacles freinent cependant la mise au point de nouvelles technologies, sans parler de la nécessité d'obtenir la participation du secteur privé aux activités de recherche et de développement et du manque de capacités, dans les collectivités, pour mettre en œuvre et utiliser ces technologies.

La participation du secteur privé est essentielle à la mise en marché des nouvelles technologies. Comme l'a expliqué Dean Haslip, de CanmetÉNERGIE-Ottawa, une fois l'étape de la recherche et du développement terminée, la conception et la mise en application des nouvelles technologies est généralement l'affaire du secteur privé¹⁹⁹. Alain Fournier, d'EVOQ Architecture, a également laissé entendre que l'investissement du secteur privé est essentiel à la recherche et au développement des nouvelles technologies dans certains domaines, dont celui des systèmes de ventilation et de récupération de la chaleur²⁰⁰.

Malgré le rôle important du secteur privé, les représentants de RNCa ont expliqué que le manque d'engagement de la part du secteur privé est en partie attribuable à l'étroitesse du marché prêt à accueillir les nouvelles technologies dans le Nord, à la faible population des collectivités nordiques et à l'ampleur du risque, lequel empêche le secteur privé d'investir dans de telles initiatives²⁰¹. Comme l'a souligné M. Fournier, il est peu probable qu'une nouvelle technologie comme les systèmes de ventilation et de récupération de la chaleur, conçue spécifiquement pour l'Arctique, soit mise à la

¹⁹⁷ Le Ministère évaluait que les logements coûteraient environ 175 \$ le pied carré comparativement à d'autres options offertes dans les collectivités nordiques, dont le prix pouvait atteindre 400 \$ le pied carré. Dean Haslip, directeur général, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

¹⁹⁸ Michael Dymont, PDG de LTAA, *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 10 mai 2016.

¹⁹⁹ Dean Haslip, directeur général, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

²⁰⁰ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

²⁰¹ Dean Haslip, directeur général, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

disposition des consommateurs parce qu'« elle ne viendra pas de l'industrie, à moins qu'il y ait un marché²⁰² ». En faisant l'observation suivante, M. Haslip a suggéré que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle en neutralisant certains risques et en encourageant l'entreprise privée à investir²⁰³ :

Parmi les nombreuses choses auxquelles le secteur de la recherche et du développement du gouvernement fédéral se prête le mieux, celle-là en serait une, qui serait de cibler quelque chose qui est une priorité nationale, mais en raison des défaillances du marché ou d'autres raisons [...] le secteur privé ne s'en occupe pas [...] C'est là le genre de choses où le secteur de la recherche et du développement au fédéral excelle²⁰⁴.

2. Déploiement de nouvelles technologies

« [D]ans de nombreux cas, il n'y a personne dans la collectivité qui a les connaissances ou l'expertise nécessaires pour entretenir ou réparer ces nouvelles technologies. Nous n'avons pas non plus accès à des quincailleries comme Home Hardware, Canadian Tire ou Home Depot²⁰⁵. »

Même si de nouvelles technologies étaient largement accessibles, il faudrait quand même aplanir les obstacles dans les collectivités qui empêchent l'utilisation de ces technologies. D'abord, il faudrait les adapter aux besoins et aux réalités du Nord. Un témoin a mentionné que cela n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle :

Trop souvent, les pressions du Sud pour maximiser l'efficacité énergétique ou améliorer les méthodes de livraison pour réduire les coûts de construction sont faites par opportunisme politique et ne se fondent sur aucune norme de recherche correspondant à la réalité du Nord²⁰⁶.

Par ailleurs, les collectivités doivent avoir les capacités requises pour mettre en œuvre ces technologies. Comme l'a expliqué Terry Audla, de la Société d'habitation du Nunavut, « l'installation et l'utilisation des nouvelles technologies dans les logements ne sont pas pratiques²⁰⁷ ». Au Nunavut et au Nunavik, il arrive parfois que les membres des communautés n'ont pas appris à faire fonctionner et à entretenir les nouveaux systèmes et technologies, comme les ventilateurs-récupérateurs de chaleur. Alain Fournier a signalé au comité que si ces ventilateurs ne sont pas bien utilisés et entretenus, ils peuvent causer davantage de problèmes²⁰⁸.

²⁰² Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

²⁰³ Dean Haslip, directeur général, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

²⁰⁴ Dean Haslip, directeur général, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

²⁰⁵ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²⁰⁶ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²⁰⁷ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²⁰⁸ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

Le comité comprend, des témoignages qu'il a entendus, que la recherche et l'élaboration de solutions aux problèmes de logement dans le Nord présentent encore des risques financiers très importants pour le secteur privé, et que les travaux de recherche et de développement seront encore principalement effectués par des organismes gouvernementaux et par des universités.

Le comité remarque que plusieurs intervenants au sein du gouvernement fédéral – par exemple la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Conseil national de recherches du Canada et Savoir polaire Canada – prennent part à des activités de recherche et de développement relatifs au logement dans le Nord. Il s'inquiète toutefois du manque de coordination des efforts du gouvernement fédéral dans ce domaine de recherche cruciale et croit que les fonds actuellement affectés pourraient mener à de meilleurs résultats dans le cadre d'une stratégie coordonnée. Il croit aussi qu'il faudrait encourager l'échange de connaissances et de pratiques novatrices pour contribuer à l'amélioration de la construction des maisons dans le Nord et à la façon dont celles-ci sont approvisionnées. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 9

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'unisse aux ministères fédéraux compétents et aux sociétés d'habitation appropriées pour élaborer une stratégie de coordination des activités gouvernementales de recherche et de développement sur le logement dans le Nord.

I. Élaborer des codes du bâtiment pour le Nord

Au Canada, les codes de bâtiment ont pour but de garantir la construction de maisons conformément à des normes sûres et acceptables. Des codes modèles de construction, conçus sous l'égide du Conseil national de recherches du Canada, sont appliqués dans tout le pays²⁰⁹.

Les provinces et les territoires intègrent les codes modèles à leurs règlements, en y apportant parfois des modifications. Or, souvent ces codes ne sont pas adaptés à certaines régions. Dans son mémoire présenté au comité, le Conseil national de recherches du Canada indique que même si l'on tient compte des conditions nordiques dans la rédaction des codes modèles, ceux-ci ne sont pas nécessairement adaptés aux conditions et aux limites dans le Nord²¹⁰.

Les codes du bâtiment qui ne sont pas adaptés aux conditions dans le Nord peuvent contribuer à la piètre qualité des maisons dans l'Inuit Nunangat. Dans son mémoire, la Société régionale inuvialuite explique que les codes du bâtiment ne sont pas applicables au contexte nordique et que beaucoup de maisons dans les collectivités nordiques sont construites en fonction de normes rédigées pour le Sud, et ne sont donc pas appropriées pour le Nord²¹¹. M. Fournier a expliqué que les codes du bâtiment exigent

²⁰⁹ Conseil national de recherches Canada, [Codes Canada : en savoir davantage](#).

²¹⁰ Conseil national de recherches Canada, mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 23 août 2016.

²¹¹ Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

l'installation de ventilateurs-récupérateurs de chaleur étant donné que les maisons sont très étanches²¹². Cette exigence n'est peut-être pas adaptée au Nord, car les ventilateurs ont tendance à bloquer et à geler à cause de l'accumulation de neige dans le Nord²¹³.

Le comité convient avec les témoins que les codes du bâtiment pourraient contribuer à l'amélioration de la qualité des maisons dans le Nord, notamment en imposant l'utilisation de matériaux appropriés à l'environnement arctique. En définitive, les codes nationaux du bâtiment devraient tenir compte des conditions dans lesquelles les maisons sont construites et entretenues. Pour garantir la construction adéquate des maisons, le comité recommande :

Recommandation 10

Que le Conseil de recherches en sciences naturelles se joigne aux provinces et aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants pour élaborer des codes du bâtiment modèles qui tiennent compte des conditions et des limites du Nord.

J. Garantir l'accès à suffisamment d'information pour réduire le plus possible les répercussions du changement climatique

Des outils de cartographie peuvent s'avérer essentiels pour déterminer les meilleurs secteurs pour la construction de nouvelles maisons. L'information recueillie à l'aide de ces outils est particulièrement importante dans l'Inuit Nunangat, où les maisons et les immeubles ont été endommagés par le réchauffement climatique.

Alors que dans un grand nombre de collectivités, on manque de renseignements permettant de savoir où il convient de bâtir des maisons et d'autres immeubles de manière à réduire les dommages causés par le réchauffement climatique, certaines collectivités du Nunatsiavut et du Nunavik ont accès à des outils, par exemple des cartes de risques, qui les aident à prendre des décisions en matière de planification de l'utilisation des terres. Élaborées par une équipe de recherche dirigée par Trevor Bell, de l'Université Memorial (Nunatsiavut), et par Michel Allard, de l'Université Laval (Nunavik), les cartes de risques indiquent les zones qui se prêtent à la construction de maisons et d'immeubles en tenant compte de l'impact des changements climatiques²¹⁴.

Ces outils peuvent avoir une incidence positive à long terme sur la planification des collectivités. Le gouvernement du Nunatsiavut dispose de cartes indiquant les terres disponibles pour différents usages et tenant compte des facteurs comme l'érosion côtière, les inondations et l'apparition de congères²¹⁵. De l'avis du gouvernement du Nunatsiavut, cette information peut l'aider à sélectionner « des approches à la viabilisation et les conceptions de fondations qui conviennent pour minimiser ce problème [l'impact

²¹² Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

²¹³ Robin Sinha, directeur, Habitation, Bâtiments et Collectivités, CanmetÉNERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 8](#), 31 mai 2016.

²¹⁴ Trevor Bell, professeur et chercheur, Département de géographie, Université Memorial de Terre-Neuve (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

²¹⁵ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

des changements climatiques], et donc réduire nos besoins en réparations et allonger la durée de vie de notre parc de logements²¹⁶ ».

Le gouvernement fédéral a mis des fonds à la disposition des collectivités pour la création d'outils facilitant l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre du Programme d'adaptation aux changements climatiques d'Affaires autochtones et du Nord Canada, qui a pris fin en mars 2016, des collectivités de l'Inuit Nunangat pouvaient présenter une demande de financement en vue de surmonter certaines difficultés (p. ex. vulnérabilité de l'infrastructure et dégradation du pergélisol dans le Nord)²¹⁷. Le comité est d'avis que les collectivités doivent avoir accès à des outils pour mieux planifier l'utilisation des terres en tenant compte des répercussions possibles du réchauffement climatique. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 11

Qu'Affaires autochtones et du Nord Canada rétablisse le Programme d'adaptation aux changements climatiques pour fournir une aide financière aux collectivités autochtones afin de réduire le plus possible les effets des changements climatiques.

« Nous devons protéger nos investissements. Nous savons qu'il y a une crise du logement, dans les régions inuites, et nous avons donc la responsabilité de nous assurer de que l'argent que nous dépensons aujourd'hui , est un investissement que nous protégerons en nous assurant que les maisons seront construites sur un sol solide. »

(Trevor Bell, professeur et chercheur, Département de géographie, Université Memorial de Terre-Neuve (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.)

K. Développer les capacités locales

Le développement des capacités locales nécessaires à la réalisation des travaux de construction peut fournir aux collectivités des possibilités de développement économique dont elles ont besoin²¹⁸. À cet égard, le comité a appris que le manque de travailleurs locaux qualifiés fait augmenter les coûts de construction dans le Nord. Selon M. Fournier, architecte chez EVOQ Architecture, à cause du manque de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises de construction dans le Nord doivent faire venir des travailleurs qualifiés du Sud et payer toutes les charges connexes, comme le gîte et le couvert. M. Fournier croit qu'au total, les coûts de transport des matériaux, de la main-d'œuvre et de l'équipement spécialisé représentent au moins 30 à 40 % des coûts de construction dans l'Inuit Nunangat²¹⁹.

Le manque de main-d'œuvre spécialisée fait aussi augmenter les coûts d'exploitation et d'entretien, étant donné que les propriétaires ne peuvent pas toujours recourir aux services spécialisés de

²¹⁶ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

²¹⁷ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Programme d'adaptation aux changements climatiques](#).

²¹⁸ Christopher Dushenes, directeur, Politiques autochtones et du Nord, Conference Board du Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²¹⁹ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

travailleurs compétents pour le fonctionnement et l'entretien des immeubles²²⁰. Bien souvent, pour effectuer les réparations et l'entretien de certaines pièces d'équipement, il faut faire venir le matériel par avion.

Dans l'Inuit Nunangat, l'une des principales conséquences du manque de main-d'œuvre qualifiée est que les Inuits ne peuvent participer pleinement aux projets de construction. Si on fait venir de la main-d'œuvre compétente pour des projets de construction, la population locale ne peut guère tirer pleinement parti de la construction, de la rénovation et de l'entretien des maisons. Pour promouvoir la formation de travailleurs qualifiés dans les communautés des Premières Nations et inuites, la SCHL a conçu l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes inuits. Chaque année, dans le cadre de cette initiative, un million de dollars sont accordés aux sociétés d'habitation et aux constructeurs de maisons pour qu'ils offrent à 125 jeunes une formation en cours d'emploi dans le secteur du logement (gestion, construction, entretien, rénovation et services)²²¹. Au cours des cinq dernières années, 11 Inuits sur les 633 participants à l'Initiative ont pu bénéficier du stage²²².

De l'avis du comité, en augmentant l'investissement dans le renforcement des capacités, le gouvernement fédéral peut contribuer à réduire certains problèmes de logement dans l'Inuit Nunangat, tout en favorisant le développement économique des collectivités. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 12

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement fasse le nécessaire pour que davantage de jeunes inuits du Nunavut, du Nunatsiavut, du Nunavik et de la Région désignée des Inuvialuit participent à l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes inuits.

L. Inclure un volet nordique dans la Stratégie nationale du logement

Le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer une stratégie nationale du logement « qui favorisera de nouvelles approches novatrices à l'égard des enjeux relatifs au logement et des occasions qui se présentent partout au pays²²³ ». Les représentants de la SCHL ont signalé que cette stratégie couvrira l'ensemble du continuum du logement, de l'itinérance aux logements du marché, et qu'elle reconnaîtra la diversité des besoins en matière de logement au Canada. Le gouvernement fédéral a mené des

²²⁰ Administration régionale Kativik et Société Makivik, *Housing in Nunavik*, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à Kuujuaq, 20 avril 2016.

²²¹ Société canadienne d'hypothèques et de logement, [*Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest*](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

²²² Société canadienne d'hypothèques et de logement, [*Étude sur le logement dans les communautés inuites et des Premières Nations du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest*](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 9 septembre 2016.

²²³ Charie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [*fascicule n° 10*](#), 22 juin 2016.

consultations auprès des intervenants, des groupes autochtones et d'autres intéressés en vue d'élaborer cette stratégie²²⁴.

Le comité croit qu'une stratégie nationale du logement pourrait déboucher sur un vaste plan visant à enrayer la crise du logement dans le Nord du Canada, et elle témoignerait de la volonté de tous les gouvernements de résoudre les problèmes de logement. Elle pourrait également donner lieu à l'échange d'information entre les régions au sujet des solutions possibles à la crise. À l'échelon territorial et régional, le comité a entendu parler des travaux menés en vue de créer des stratégies de logement pour le Nunatsiavut et le Nunavut. Ces stratégies pourraient compléter la stratégie nationale.

Les représentants de la SCHL ont dit au comité : « Nous reconnaissons que les possibilités et les défis qu'offre la situation du logement dans le Nord et dans les communautés autochtones exige des approches et des consultations individuelles qui s'intègrent à l'ensemble de la stratégie nationale.²²⁵ » Puisque la stratégie n'est pas encore au point, le comité aimerait signaler qu'elle devrait comporter un volet distinct qui tient compte des circonstances particulières du Nord. C'est pourquoi il recommande :

Recommandation 13

Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en collaboration avec des organismes autochtones et d'autres partenaires compétents, veille à ce que la stratégie nationale du logement proposée inclue une stratégie portant spécifiquement sur les difficultés de logement dans les communautés nordiques autochtones qui sont établies dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut.

M. Faire participer les Inuits à la planification et à la prise de décisions stratégiques

Tout d'abord, habituellement, les logements conçus pour le Nord ne sont pas adaptés à la culture des familles autochtones et ne répondent pas non plus aux conditions de vie dans le Nord. Certes, nous reconnaissons qu'il y a eu quelques progrès dans ce domaine, grâce à la réalisation d'un petit nombre de projets pilotes, mais dans les faits, il reste encore beaucoup à faire pour que ces quelques histoires de réussite se transforment en des améliorations à grande échelle, partout dans le Nord²²⁶.

Pour que les habitations tiennent compte des besoins culturels, il faut que les Inuits participent aux projets d'habitation. M. Duchesne a indiqué que, d'après des recherches actuelles sur le logement dans le Nord, « le taux de réussite des projets est plus élevé lorsque la collectivité s'approprie les projets et

²²⁴ Gouvernement du Canada, [Parlons logement](#).

²²⁵ Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

²²⁶ Société régionale inuvialuite, Société régionale inuvialuite, [Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants de logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest](#), mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 31 mai 2016.

qu'elle participe activement à leur réalisation». La collectivité pourrait ainsi participer à la conceptualisation, à la conception, à la construction et à l'entretien des maisons²²⁷.

Malgré les avantages possibles, les Inuits ne participent pas souvent aux projets de logement, notamment à l'étape de la conception. Il est rare que les plans des maisons répondent aux besoins de la collectivité; par exemple, celles-ci sont dépourvues de coupe-vent et, au lieu de faire face au sud, elles font face aux vents forts dominants du nord. De plus, elles sont souvent dépourvues d'éléments culturels importants, comme des abris pour motoneiges et des endroits pour la préparation des caches²²⁸. Des témoins ont mentionné plusieurs aspects des plans des maisons, par exemple les systèmes de ventilation et l'orientation des maisons, qui pourraient être améliorés grâce aux connaissances des Inuits²²⁹.

Il faudra peut-être du temps pour que les Inuits en viennent à participer davantage à la conception des habitations.
Mylène Riva a indiqué :

[J]'espère que, un jour, la construction d'habitations ne sera pas uniquement en mode d'urgence – en réaction à une crise –, mais qu'on prendra le temps de rencontrer les membres de la collectivité pour parler du type de maison qu'ils aimeraient : la grandeur des pièces, la forme de la pièce, le nombre de chambres à coucher, des espaces communs plus grands²³⁰.

Dans certaines collectivités, on a déjà commencé à examiner de quelle façon on pourrait faire appel aux Inuits et intégrer les connaissances locales dans l'élaboration des plans des maisons. Alain Fournier a parlé de l'importance d'encourager la participation des Inuits :

« J'aurais également beaucoup à dire sur les différentes initiatives innovantes en cours dans nos régions portant sur l'architecture résidentielle. Il faut toutefois dire que nous n'avons pas encore trouvé un bon concept de logement social, bien aéré et à bas prix, qui convient aux Inuits, qui répond à nos besoins et qui nous permettrait de participer à la construction, à l'exploitation, et à l'entretien de la structure [...] Avec un peu de chance, les régions inuites pourront collaborer [...] à trouver une solution. »

(Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami, réunion du 22 mars 2016)

Si vous décidez de construire une maison pilote, faites-le bien. Ne vous contentez pas de dire : « Nous avons construit une sorte de maison pilote. » Prenez le temps de vraiment consulter et dialoguer. Ne vous contentez pas d'aller parler une seule fois aux gens et de ne plus jamais retourner les rencontrer par la suite. Parlez-leur et demandez-leur ce qu'ils veulent. Retournez à votre table à dessin, même si maintenant tout se fait par ordinateur. Retournez voir les gens une

²²⁷ Christopher Duschenes, directeur, Politiques autochtones et du Nord, Conference Board du Canada, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²²⁸ Alain Fournier architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016; agent d'administration supérieur adjoint à Sanikiluaq, 22 avril 2016.

²²⁹ Conseiller municipal d'Igloolik, exposé présenté au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 19 avril 2016.

²³⁰ Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (à titre personnel), *Délibérations*, [fascicule n° 7](#), 18 mai 2016.

fois que vous avez vos premières esquisses et montrez-les-leur afin que vous puissiez en discuter, afin que les futurs occupants s'approprient vraiment le projet, parce que c'est aussi ce que vous voulez. Vous voulez que les gens se rendent compte que vous les avez respectés au cours des discussions et du dialogue que vous avez eus avec eux, que vous avez écouté leurs suggestions et qu'ils ont contribué au projet²³¹.

Au cours de l'étude, le comité a entendu parler de plans et de projets adaptés à la culture, notamment l'initiative Maison durable pour le Nord et d'un projet pilote dirigé par le gouvernement du Nunatsiavut.

L'initiative Maison durable pour le Nord est un projet de la SCHL portant sur la construction de maisons pilotes énergétiques dans différentes collectivités nordiques. Jusqu'à maintenant, quatre maisons ont vu le jour dans le cadre de cette initiative, dont une dans les Territoires du Nord-Ouest (Inuvik) et une autre au Nunavut (Arviat)²³². Selon Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement pour la SCHL, ces maisons ont été conçues avec l'apport de communautés et tiennent compte de la dimension culturelle des résidents²³³. Des sociétés d'habitation ont parfois intégré des caractéristiques de ces maisons aux habitations, comme ce fut le cas au Nunavut²³⁴.

Le gouvernement du Nunatsiavut a dirigé un projet pilote axé sur la participation de la collectivité pour construire une habitation durable à logements multiples à Nain à l'été 2016. Kate Mitchell, première ministre du Nunatsiavut, a expliqué que cette habitation a été conçue grâce à la collaboration d'architectes, d'experts locaux en construction et de résidents, qui ont défini les caractéristiques d'une habitation confortable et adaptée à la culture²³⁵.

Le comité croit que ces projets ont le potentiel de servir d'exemple à d'autres projets d'habitation faisant appel aux Inuits dans l'Inuit Nunangat. Il recommande donc vivement à la SCHL de collaborer avec les sociétés d'habitation dans le Nord pour trouver des façons d'amener les Inuits à participer à la conceptualisation, à la conception, à la construction et à l'entretien des maisons dans leurs communautés.

²³¹ Alain Fournier, architecte, directeur, EVOQ Architecture, *Délibérations*, [fascicule n° 6](#), 3 mai 2016.

²³² Duncan Hill, gestionnaire, Recherche sur les besoins en matière de logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 3](#), 8 mars 2016. D'autres maisons se sont construites au Yukon.

²³³ Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Délibérations*, [fascicule n° 10](#), 22 juin 2016.

²³⁴ Terry Audla, président et chef de la direction, Société d'habitation du Nunavut, *Délibérations*, [fascicule n° 4](#), 23 mars 2016.

²³⁵ Kate Mitchell, première ministre, gouvernement du Nunatsiavut, *Délibérations*, [fascicule n° 9](#), 14 juin 2016.

CONCLUSION

L'accès à des logements sûrs, adéquats et abordables est essentiel à la santé et au bien-être des communautés inuites de l'Inuit Nunangat. Toutefois, à cause de pénuries de logements persistantes et de la piètre qualité des logements, les Inuits luttent depuis des décennies pour obtenir des logements sûrs pour eux-mêmes et pour leurs familles, non sans répercussions importantes sur les relations familiales, ainsi que sur la santé physique et mentale. Au problème de logement sur les terres natales des Inuits vient s'ajouter un ensemble unique de facteurs : climat rigoureux, collectivités éloignées, dispersées et restreintes, manque général d'infrastructures, incluant routes et corridors ferroviaires, coûts élevés de la main-d'œuvre et des matériaux, faibles revenus et faible investissement du secteur privé en appui au marché immobilier.

Le comité convient que le logement est un déterminant clé de la santé et que même s'il n'est peut-être pas le seul problème, « tous les problèmes sont liés au logement²³⁶ ». La pénurie de logements chronique, conjuguée à une population jeune et en pleine croissance, nécessite des mesures immédiates si nous voulons mettre un terme au désespoir et à la vulnérabilité, qui sont le lot d'un trop grand nombre de familles inuites. Dans le présent rapport, nous avons exposé des mesures à l'appui de solutions intégrées qui s'enracinent dans la collectivité, qui reflètent les cultures inuites et qui tiennent compte du climat nordique. Ces mesures reposent sur la création de partenariats significatifs avec les Inuits visant la conception de maisons adaptées, l'étude de nouvelles technologies qui permettront de bâtir des maisons de meilleure qualité et plus abordables, l'étude d'autres possibilités de financement favorisant l'accession à la propriété et l'adoption des mesures qui s'imposent pour réduire les coûts de construction et d'exploitation, et ce, tout en encourageant la création d'une main-d'œuvre locale compétente.

Le comité croit que ces mesures sont nécessaires pour garantir aux Inuits l'accès à ces logements abordables, adéquats et conformes aux normes nationales qui leur font cruellement défaut. Faute d'agir immédiatement pour répondre aux besoins criants et chroniques des Inuits en matière de logement, nous ne réussirons pas à supprimer les obstacles qui les empêchent, eux et les générations à venir, de participer pleinement à l'avenir prometteur de l'Inuit Nunangat – *là où vivent les Inuits*.

²³⁶ Cathleen Knotsch et Dianne Kinnon, [*If Not Now... When? Addressing the Ongoing Inuit Housing Crisis in Canada*](#), Organisation nationale de la santé autochtone, 2011, page 1 [TRADUCTION].

ANNEXE A : TÉMOINS

Le 8 mars 2016

Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord (*Affaires autochtones et du Nord Canada*)

Allan MacDonald, directeur général, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone (*Affaires autochtones et du Nord Canada*)

Elizabeth Logue, directrice, Direction des relations avec les Inuit, Organisation des affaires du Nord (*Affaires autochtones et du Nord Canada*)

Duncan Hill, gestionnaire, Recherche sur les besoins en matière de logement (*Société canadienne d'hypothèques et de logement*)

Le 9 mars 2016

Hilda Broomfield Letemplier, membre (*Conseil national de développement économique des autochtones*)

Le 22 mars 2016

Natan Obed, président (*Inuit Tapiriit Kanatami*)

Colleen O'Keefe, directrice, Génie (*Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador*)

Morley Linstead, directeur, Politiques, recherche et surveillance (*Société d'habitation de Terre-Neuve-et-Labrador*)

Le 23 mars 2016

Christopher Dushenes, directeur, Politiques autochtones et du Nord (*Conference Board du Canada*)

Terry Audla, président et chef de la direction (*Société d'habitation du Nunavut*)

Gershom Moyo, vice-président et directeur financier (*Société d'habitation du Nunavut*)

Tim Brown, gestionnaire des politiques et de la planification (*Société d'habitation du Nunavut*)

Le 12 avril 2016

Jeff Anderson, président et chef de la direction (*Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest*)

Diane Lafleur, sous-ministre adjointe, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale (*Ministère des Finances Canada*)

Roger Charland, directeur, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale (*Ministère des Finances Canada*)

Le 3 mai 2016

Alain Fournier, architecte, directeur (*EVOQ Architecture*)

Jay Thakar, directrice, Programme de logement visant les autochtones (*Habitat pour l'humanité Canada*)

Glenn Cousins, président du conseil d'administration (*Habitat pour l'humanité Iqaluit*)

Le 10 mai 2016

Madeleine Redfern, maire (*Ville d'Iqaluit*)

Michael Dymont, PDG, Ltaa (*Le Groupe parlementaire*)

Marc Bourret, président, Ltaa (*Le Groupe parlementaire*)

Patrick Gagnon, associé principal du Groupe parlementaire (*Le Groupe parlementaire*)

Le 11 mai 2016

Louisa Yeates, vice-présidente (*Conseil de la jeunesse de Qarjuit*)

Olivia Ikey, représentante d'Ungava (*Conseil de la jeunesse de Qarjuit*)

Le 18 mai 2016

Mylène Riva, professeure adjointe, Département de médecine sociale et préventive, Université Laval (*À titre personnel*)

Trevor Bell, professeur et chercheur, Département de géographie, Université Memorial de Terre-Neuve (*À titre personnel*)

Le 31 mai 2016

Dean Haslip, directeur général, CanmetENERGIE-Ottawa, Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie (*Ressources naturelles Canada*)

Robin Sinha, directeur, Habitation, bâtiments et collectivités, CanmetENERGIE-Ottawa (*Ressources naturelles Canada*)

Debra Haltrecht, directrice intérimaire, Division de l'habitation, Bureau de l'efficacité énergétique (*Ressources naturelles Canada*)

Duane Ningaqsik Smith, président et chef de la direction (*Société régionale inuvialuit*)

Le 1 juin 2016

Jeannie Arreak-Kullualik, directrice, Direction du développement socio-culturel (*Nunavut Tunngavik Inc.*)

Adla Itorcheak, analyste de politiques de logement (*Nunavut Tunngavik Inc.*)

Clarence Synard, vice-président (*NCC Development Limited*)

Ray Girouard, directeur des ventes commerciales (*Kent Homes*)

David Saucy, vice-président, Construction et équipement (*J.D. Irving, Limited*)

David Irving, directeur de la stratégie commerciale, Construction et équipement (*J.D. Irving, Limited*)

Le 7 juin 2016

Rasmus Ole Rasmussen, agrégé supérieur de recherche, spécialiste du développement régional et de l'analyse régionale et statistique, SIG, Régions de l'Arctique et du Nord (*Nordregio*)

Ryan Weber, conseiller principal en recherche (*Nordregio*)

June 14, 2016

Kate Mitchell, première ministre (*Gouvernement du Nunatsiavut*)

Johannes Lampe, président (*Gouvernement du Nunatsiavut*)

Toby Anderson, sous-ministre, Affaires de Nunatsiavut (*Gouvernement du Nunatsiavut*)

Isabella Pain, Affaires de Nunatsiavut (*Gouvernement du Nunatsiavut*)

William Lucy, coordonnateur de programme (*Association régionale de logement Torngat*)

Richard Boase, inspecteur (*Association régionale de logement Torngat*)

Le 22 juin 2016

Stephen Van Dine, sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord (*Affaires autochtones et du Nord Canada*)

Allan MacDonald, directeur général, Direction générale de la mise en œuvre, Traités et gouvernement autochtone (*Affaires autochtones et du Nord Canada*)

Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et Aide au logement (*Société canadienne d'hypothèques et de logement*)

Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable (*Société canadienne d'hypothèques et de logement*)

Luisa Atkinson, directrice, Logement des Premières Nations (*Société canadienne d'hypothèques et de logement*)